



ADAPTATION FUND

AFB/B.28/9
21 décembre 2016

CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION

Vingt-huitième réunion

Bonn (Allemagne), 6-7 octobre 2016

RAPPORT DE LA VINGT-HUITIÈME RÉUNION DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION

Introduction

1. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) a tenu sa vingt-huitième réunion les 6 et 7 octobre sur le campus Langer Eugen de l'ONU à Bonn, immédiatement après les dix-neuvième réunions de son Comité d'examen des projets et programmes (le Comité d'examen) et de son Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique).
2. Retransmise en direct, la réunion était accessible sur les sites web du Fonds pour l'adaptation (le Fonds) et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). Les instances de la CNULD ont par ailleurs apporté le soutien logistique et administratif nécessaire à la tenue des réunions du Conseil et de ses Comités.
3. La liste des membres et membres suppléants qui ont participé à la réunion fait l'objet de l'annexe I au présent rapport. La liste des observateurs accrédités présents à la réunion, faisant l'objet du document AFB/B.28/Inf.3, a été placée sur le site web du Fonds pour l'adaptation.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La réunion est officiellement ouverte le jeudi 6 octobre 2016 à 9 h 10 par le Président, M. Naresh Sharma (Népal, pays les moins avancés).

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation interne

a) *Adoption de l'ordre du jour*

5. Le Conseil examine l'ordre du jour provisoire (document AFB/B.28/1/Rev.1), ainsi que l'ordre du jour provisoire annoté (document AFB/B.28/2) et l'horaire de travail provisoire qui l'accompagne.

6. Il est proposé d'examiner deux sous-points, l'un sur le thème « dialogue avec la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Mme Patricia Espinosa » et l'autre sur la « procédure de recrutement du nouveau Directeur du Secrétariat » dans le cadre des « Questions diverses ».

7. Le Conseil adopte l'ordre du jour, tel qu'amendé verbalement et qui fait l'objet de l'**annexe II** au présent rapport.

b) Organisation des travaux

8. Le Conseil adopte l'organisation des travaux proposée par le Président.

9. Le Président souhaite la bienvenue à M. Chebet Maikut (Ouganda, pays les moins avancés), nouveau membre suppléant du Conseil. M. Maikut, qui avait été nommé durant l'intersession (décision B.27-28/6) pour remplacer M. Ewans Njewa (Malawi, pays les moins avancés), se présente brièvement.

10. Les membres et membres suppléants ci-après font état d'un conflit d'intérêts :

- a) M. Yerima Peter Tarfa (Nigéria, Afrique)
- b) M. Aram Ter-Zakaryan (Arménie, Europe de l'Est)
- c) M. Lucas Di Pietro Paolo (Argentine, Amérique latine et Caraïbes)
- d) M. Emilio L. Sempris Ceballos (Panama, Amérique latine et Caraïbes)
- e) Mme Irina Helena Pineda Aguilar (Honduras, Amérique latine et Caraïbes)
- f) M. Chebet Maikut (Ouganda, pays les moins avancés)
- g) Mme Fatuma Mohamed Hussein (Kenya, Parties non visées à l'Annexe I)
- h) Mme Patience Damphey (Ghana, Parties non visées à l'Annexe I)

11. Mme Marcia Levaggi, Directrice du Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Secrétariat) fait elle aussi état d'un conflit d'intérêts relatif aux discussions sur la lettre de l'institution nationale de mise en œuvre (INM) de l'Argentine.

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les activités du Président

12. Le Président rend compte des activités qu'il a menées au nom du Conseil. Depuis la dernière réunion du Conseil, il a participé à New York à la cérémonie de signature de l'Accord de Paris et s'est rendu au Secrétariat à Washington, D.C. pour s'entretenir de la prochaine réunion des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et d'autres faits nouveaux relatifs au Conseil et signer des accords avec des institutions de mise en œuvre portant sur des financements approuvés par le Conseil. À la fin mars et au début avril, il a représenté le Conseil à la réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés après l'Accord de Paris à Kinshasa (République démocratique du Congo), à laquelle le Secrétariat a fait deux exposés sur le Fonds pour l'adaptation et l'architecture du financement de l'adaptation dans le contexte de l'Accord de Paris. Il a ensuite représenté le Conseil aux quarante-quatrième sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC en mai à Bonn, où il a participé au groupe de contact qui

a examiné et adopté les termes de référence du troisième examen du Fonds, présidé une manifestation parallèle en marge de la réunion et présidé le dialogue des contributeurs organisé par l'ambassadrice suédoise chargée du changement climatique, Mme Anna Lindstedt, qui a présenté l'expérience des INM. Il a également rencontré l'un des coprésidents du Fonds vert pour le climat (le Fonds vert), M. Zaheer Fakir, et le conseiller de l'autre coprésident du Conseil du Fonds vert, pour discuter de la possibilité d'établir des liens entre les deux fonds. Enfin, il a rencontré le Directeur chargé du changement climatique au ministère des Affaires étrangères du Canada afin de faire connaître le Fonds et son objectif de mobilisation des ressources.

13. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note du rapport sur les activités du Président.

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport sur les activités du Secrétariat

14. La Directrice du Secrétariat rend compte des activités du Secrétariat pendant l'intersession, décrites plus en détail dans le document AFB/B.28/3.

15. Relevant qu'il est important de rencontrer les contributeurs et les contributeurs potentiels du Fonds, elle rend compte de plusieurs de ces réunions. En mai, durant les quarante-quatrième sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC à Bonn, elle a rencontré des représentants du ministère des Affaires étrangères du Canada. Après les réunions de Bonn, elle s'est rendue, en compagnie de membres du Secrétariat, en Italie et en France pour rencontrer des représentants officiels travaillant sur le financement climatique, avec le concours et la participation de membres du Conseil de l'Italie et de la France. Une réunion analogue a également été organisée par conférence téléphonique avec le bureau chargé des relations extérieures de la Province du Québec au Canada.

16. Pendant l'intersession, elle a également rencontré la présidence entrante de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP) et le négociateur principal du Maroc M. Aziz Mekouar, ambassadeur, respectivement à la réunion des organes subsidiaires et à Rabat (Maroc), afin de s'entretenir de questions liées au Fonds à soulever à la vingt-deuxième session de la COP (COP22), principalement la feuille de route pour agir en faveur de l'Accord de Paris et la viabilité financière du Fonds. D'autres représentants officiels ont également participé aux réunions de Rabat.

17. Elle saisit cette occasion pour présenter Mme Sophie Hans-Moevi, qui a rejoint le Secrétariat en juillet comme assistante principale du programme et M. Matthew Pueschel, spécialiste des communications, qui avait été présenté à des réunions passées mais assiste à la réunion du Conseil pour la première fois. Notant que c'est la dernière fois qu'elle participe à une réunion en qualité de Directrice du Secrétariat, elle clôt son rapport sur une note personnelle.

18. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note du rapport sur les activités du Secrétariat.

Point 5 de l'ordre du jour : Rapport du Panel d'accréditation

19. La Présidente du Panel d'accréditation, Mme Yuka Greiler (Europe de l'Ouest et autres États), présente le rapport de la vingt-troisième réunion du Panel qui s'est tenue à Washington, D.C. les 29 et 30 août 2016 (document AFB/B.28/4), ainsi que la version actualisée du formulaire de demande d'accréditation (document AFB/B.28/4/Add.1). Elle fait observer que le rapport de la vingt-deuxième réunion du Panel qui s'est tenue à Washington, D.C. les 2 et 3 juin 2016 a été soumis au Conseil pendant l'intersession (document AFB/B.27-28/02).

20. À sa vingt-troisième réunion, le Panel a commencé à examiner une nouvelle demande d'accréditation en qualité d'INM et six demandes de réaccréditation en qualité d'INM, et a poursuivi

l'examen de 10 demandes d'accréditation en qualité d'INM et d'une demande d'accréditation en qualité d'institution régionale de mise en œuvre (IRM). Pendant l'intersession, le Conseil a approuvé la réaccréditation de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) en tant qu'institution multilatérale de mise en œuvre (IMM) après avoir examiné la recommandation du Panel (décision B.27–28/7). Depuis la vingt-troisième réunion du Panel, une autre nouvelle demande de réaccréditation a été reçue, et une demande d'accréditation en qualité d'INM a été retirée par une autorité désignée, qui a depuis désigné une autre entité pour la remplacer et prépare actuellement son accréditation.

21. Globalement, le Panel est en train d'examiner des demandes d'accréditation de 10 INM et d'une IRM. Pour décrire les tendances générales de l'accréditation, elle indique que le Fonds a au total à ce jour 42 institutions de mise en œuvre, dont 24 nationales, 6 régionales et 12 multilatérales. Sur les 24 INM, 5 sont de la région Asie-Pacifique, 8 de la région Afrique et 11 de la région Amérique latine et Caraïbes. De plus, 4 INM de pays les moins avancés (PMA) et 6 INM de petits États insulaires en développement (PEID) sont accréditées tandis que 17 INM candidates de PMA et 5 INM candidates de PEID sont en cours d'accréditation. Plus généralement, au total, 115 autorités désignées ont proposé la candidature de 97 institutions de mise en œuvre qui ont donné lieu à 75 demandes d'accréditation, dont 16 sont en cours d'examen.

22. Au titre du point « Questions diverses » de l'ordre du jour, à sa vingt-troisième réunion, le Panel a débattu d'un point sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et a conclu que de nouveaux critères sont inutiles car la question est dûment prise en compte par l'accord juridique type avec les institutions de mise en œuvre accréditées et la procédure que suit l'administrateur pour transférer les fonds aux institutions de mise en œuvre, qui est conforme à la procédure du Groupe de la Banque mondiale. Il n'en reste pas moins que pour sensibiliser à cette question, on pourrait l'examiner avec les institutions de mise en œuvre dans le cadre des activités de renforcement des capacités.

23. Par ailleurs, le Panel a finalisé une note d'orientation sur la politique environnementale et sociale et la politique en matière de genre relative au processus d'accréditation, qui a été soumise au Conseil et approuvée pendant l'intersession (décision B.27–28/28), et a mis à jour le formulaire de demande d'accréditation (document AFB/B.28/4/Add.1), essentiellement pour tenir compte de la nouvelle politique en matière de genre et en informer le Conseil.

24. La vingt-quatrième réunion du Panel est prévue les 31 janvier et 1^{er} février 2017.

25. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note du rapport du Panel d'accréditation.

Point 6 de l'ordre du jour : Rapport de la dix-neuvième réunion du Comité d'examen des projets et programmes

26. M. Yerima Peter Tarfa (Nigéria, Afrique) et Mme Monika Antosik (Pologne, Europe de l'Est), respectivement Président et Vice-présidente du Comité d'examen, présentent conjointement le rapport (AFB/PPRC. 19/36). Mme Antosik commence par présenter le rapport et les dix premières recommandations formulées par le Comité et M. Tarfa présente les autres recommandations. Par ailleurs, il confirme que seules les INM peuvent bénéficier de financements pour l'élaboration de projets et que les projets approuvés pour l'Inde, pris dans leur ensemble, ne dépassent pas le plafond de financement du pays.

27. En réponse à des questions sur le grand nombre de recommandations de ne pas approuver des notes de synthèse et des propositions, le représentant du Secrétariat explique que le faible pourcentage de projets approuvés à cette réunion s'explique par le nombre sans précédent de propositions et de demandes de financement en cours d'examen, dont beaucoup sont de nouvelles propositions qui n'ont jamais été présentées au Conseil, et par le fait que certains promoteurs n'avaient jamais suivi ce processus. Sur les six dossiers de projets complets qui n'ont pas été approuvés, cinq étaient soumis pour la première fois.

28. Durant la première soumission de propositions, le Comité d'examen a souvent constaté que les promoteurs avaient négligé des éléments. Sur les quatre concepts qui n'ont pas été validés, trois étaient soumis pour la première fois et venaient devant le Conseil après un délai de préparation relativement court. En outre, il semble que certaines propositions régionales aient été soumises hâtivement pour profiter des financements disponibles au titre du programme pilote. En réalité, certains dossiers de projets n'étaient pas complets et l'une des raisons de mettre en place une réserve de projets était de lever la pression pour soumettre des projets avant qu'ils soient prêts.

29. Il est demandé s'il est nécessaire de donner de meilleures orientations aux institutions de mise en œuvre et il est signalé que le Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources aide les INM à préparer de meilleures propositions. Le représentant du Secrétariat déclare qu'il s'agit d'un processus d'apprentissage et rappelle que le Fonds apporte une assistance à la préparation des projets sous deux formes. Les INM peuvent solliciter un financement pour l'élaboration de projet d'un maximum de 30 000 dollars, qui peut être approuvé lorsque la fiche de projet est validée. Ceci a aidé les promoteurs à développer le concept pour préparer un dossier de projet complet et à couvrir les frais liés, entre autres, à la conception des projets et la consultation des parties prenantes. Une autre forme d'assistance à la préparation des projets est disponible dans le cadre du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources sous forme de financements pour l'assistance à l'élaboration de projets qui complètent les financements pour l'élaboration de projet et aident les INM à réaliser des évaluations techniques particulières pendant la préparation et l'élaboration des projets. Des projets régionaux dans le cadre du programme pilote pourraient obtenir des financements pour l'élaboration de projets à deux stades, au stade de la proposition préliminaire et au stade de la fiche de projet.

30. Le Conseil approuve ensuite les décisions suivantes concernant les questions examinées par le Comité d'examen à sa dix-neuvième réunion.

Financement des projets relevant du programme pilote pour les activités régionales

31. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes (Comité d'examen), le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

a) S'agissant du programme pilote approuvé par la décision B.25/28 :

i) de hiérarchiser les 4 projets et les 10 financements pour l'élaboration des projets comme suit :

1. Si les propositions qu'il est recommandé de financer à une réunion donnée du Comité d'examen ne dépassent pas les enveloppes de financement disponibles dans le cadre du programme pilote, toutes ces propositions de financement seront soumises au Conseil ;

2. Si les propositions qu'il est recommandé de financer à une réunion donnée du Comité d'examen dépassent les enveloppes disponibles dans le cadre du programme pilote, les projets à financer dans le cadre du programme pilote seront hiérarchisés de sorte que le nombre total de projets et de financements pour l'élaboration de projets dans le cadre du programme permette de diversifier au maximum l'ensemble des projets/financements pour l'élaboration de projets. Cela se fera à l'aide d'un mécanisme de hiérarchisation à trois niveaux, de sorte que les projets dans des secteurs relativement moins financés soient classés au premier rang des priorités. S'il y a plus d'un projet dans un même secteur, les projets dans des régions relativement moins financés sont classés au deuxième rang de priorité. S'il y a plus d'un projet dans une même région, les projets soumis par des institutions de mise en œuvre relativement moins représentées seraient classés au troisième rang de priorité ;

ii) de charger le Secrétariat de rendre compte des progrès et des expériences du programme pilote au Comité d'examen à sa vingt-troisième réunion ; et

b) S'agissant du financement des projets régionaux non inclus dans le programme pilote visé plus haut :

i) de poursuivre l'examen des projets régionaux à financer, dans les deux catégories initialement décrites dans le document AFB/B.25/6/Rev.2 : ceux demandant jusqu'à 14 millions de dollars, et les autres demandant jusqu'à 5 millions de dollars, sous réserve de l'examen du programme régional ;

ii) de créer deux portefeuilles de projets régionaux en préparation techniquement validés : l'une pour les projets jusqu'à 14 millions de dollars et l'autre pour les projets jusqu'à 5 millions de dollars, et de placer tout projet régional techniquement validé, dans ces portefeuilles, dans l'ordre décrit dans la décision B.17/19 (la date de leur recommandation par le Comité d'examen, la date de leur soumission, leur coût « net » le plus bas) ; et

iii) de financer les projets de ces deux portefeuilles à l'aide des fonds disponibles pour les catégories respectives d'institutions de mise en œuvre, de sorte que le nombre maximal de projets et de financements pour l'élaboration de projets ou leur financement total maximal à approuver chaque exercice soient définis au moment de l'approbation du programme annuel de travail du Conseil.

(Décision B.28/1)

Propositions de projets et programmes

Fiches de projet : Projets proposés par des institutions nationales de mise en œuvre (INM) – Projets de petite envergure

Namibie (1) : Système agricole communautaire intégré pour l'adaptation au changement climatique
(Fiche de projet ; *Desert Research Foundation of Namibia* (DRFN) ; NAM/NIE/Agri/2015/2 ; 750 000 dollars)

32. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par la *Desert Research Foundation of Namibia* (DRFN) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de charger le Secrétariat de communiquer à la DRFN les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que les éléments suivants :
 - i) le dossier de projet complet doit expliciter la logique de l'adaptation du produit 1.2., y compris de l'activité 1.2.2 ;
 - ii) le dossier de projet complet doit confirmer qu'un accord adéquat sur l'utilisation de l'eau a été conclu avec le pays voisin pour des activités d'irrigation le long du fleuve Kunene en Angola ;
 - iii) le dossier de projet complet doit veiller à ce que les coûts liés aux activités d'éclaircissement de la brousse ne soient pas sous-estimés car la zone ciblée couvre 200 000 hectares ;
 - iv) le dossier de projet complet doit démontrer le bon rapport coût-efficacité du projet et inclure les alternatives ainsi que les coûts afférents ;
 - v) le dossier de projet complet doit démontrer les complémentarités et les synergies du projet avec d'autres initiatives pertinentes ;
 - vi) un vaste processus de consultation est attendu au stade du dossier de projet complet, conformément aux politiques et directives applicables du Fonds pour l'adaptation ;
 - vii) le dossier de projet complet doit démontrer qu'une évaluation des risques environnementaux et sociaux a été dûment réalisée, et que le projet a été classé dans la catégorie adéquate à l'issue de ce processus ;
- c) d'approuver le financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 30 000 dollars ;
- d) de demander à la DRFN de transmettre au gouvernement namibien les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus ; et
- e) d'encourager le gouvernement namibien à soumettre, par le biais de la DRFN, un dossier de projet complet tenant compte des observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/2)

Namibie (2) : Usine expérimentale de dessalement à technologie membranaire et alimentée par une énergie renouvelable (Fiche de projet ; *Desert Research Foundation of Namibia* (DRFN) ; NAM/NIE/Water/2015/1 ; 750 000 dollars)

33. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par la Desert Research Foundation of Namibia (DRFN) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de charger le Secrétariat de communiquer à la DRFN les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que les éléments suivants :
 - i) le dossier de projet complet doit expliquer comment la formation ciblée sera assurée aux différentes catégories de parties prenantes en fonction du rôle qu'elles peuvent jouer pour assurer la viabilité des réalisations du projet ;
 - ii) le dossier de projet complet doit inclure un budget adéquat pour sa composante 4 sur la sensibilisation, qui couvre les activités de renforcement des capacités qui sont importantes pour la viabilité du projet ;
 - iii) le dossier de projet complet doit démontrer qu'un vaste processus de consultation a été mené, à la suite de la consultation réalisée pendant la phase d'élaboration ;
 - iv) le dossier de projet complet doit comprendre un exemplaire des rapports sur les études d'impact sur l'environnement des deux usines afin de mieux étudier l'impact environnemental et social que pourrait avoir le projet et les mesures d'atténuation prévues pour les réduire au minimum, le cas échéant ;
 - v) le dossier de projet complet doit comporter un Plan de gestion environnementale et sociale pour l'ensemble du projet identifiant les principales parties prenantes et leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre et le suivi de ce plan, conformément à la politique environnementale et à la politique en matière de genre du Fonds, et doit prévoir un mécanisme de règlement des griefs qui inclurait Nam Water en sa qualité de société nationale des eaux qui exploitera les deux usines ;
- c) d'approuver le financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 30 000 dollars ;
- d) de demander à la DRFN de transmettre au gouvernement namibien les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus ; et
- e) d'encourager le gouvernement namibien à soumettre, par le biais de la DRFN, un dossier de projet complet tenant compte des observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/3)

Fiches de projet : Projets proposés par des institutions nationales de mise en œuvre (INM) – Projets de moyenne envergure

République dominicaine : Renforcer la capacité de résistance au changement climatique dans la province de San Cristóbal, République dominicaine – Gestion intégrée des ressources en eau et programme de développement rural (Fiche de projet ; *Dominican Institute of Integral Development* (IDDI) ; DOM/NIE/Water/2016/1 ; 9 954 000 dollars).

34. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de ne pas valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par le *Dominican Institute of Integral Development* (IDDI) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de suggérer à l'IDDI de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
 - i) la fiche de projet devra systématiquement préciser les points névralgiques des écosystèmes de San Cristóbal ;
 - ii) la fiche de projet devra préciser ce qu'il faut changer dans le mode de gestion de l'écosystème afin d'augmenter la quantité d'eau disponible, et faire une corrélation avec l'augmentation de la capacité de charge de l'écosystème en diminuant la pression de l'irrigation, en améliorant les possibilités d'agriculture en saison sèche et les compétences en la matière, en réduisant la sédimentation du réseau hydrographique et en accroissant la teneur en eau des sols grâce à un développement du couvert forestier, comme indiqué dans les produits au titre de la composante 2;
 - iii) la fiche de projet devra fournir davantage d'informations sur la façon dont l'élevage et la participation à des activités visant à réduire la pression sur les ressources naturelles répondent aux besoins des communautés dans la zone visée par le projet de renforcer leur capacité d'adaptation au changement climatique ;
 - iv) la fiche de projet devra préciser le texte relatif au rôle des partenariats envisagés afin de démontrer la rentabilité du projet ;
 - v) la fiche de projet devra démontrer que les activités du projet sont conformes et que les composantes sont clairement cohérentes de façon à clarifier et renforcer la logique de l'adaptation ;
- c) de ne pas valider la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 30 000 dollars ; et
- d) de demander à l'IDDI de transmettre au gouvernement de la République dominicaine les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/4)

Indonésie : Renforcement de la résilience au changement climatique et aux phénomènes climatiques extrêmes des villages situés sur des côtes et de petites îles et de leurs communautés

par l'application de mesures d'adaptation intelligentes, une amélioration des politiques publiques et une coordination des institutions (Fiche de projet ; *Partnership for Governance Reform in Indonesia (Kemitraan)* ; IDN/NIE/Coastal/2016/1 ; 4 075 005 dollars)

35. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de ne pas valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par le *Partnership for Governance Reform in Indonesia (Kemitraan)* suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de suggérer au *Kemitraan* de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
 - i) la proposition doit démontrer clairement comment les mesures proposées sont adaptées et adéquates pour faire face aux menaces climatiques recensées ;
 - ii) la proposition doit préciser les objectifs du projet proposé, comment la conception du projet est cohérente et suffisamment délimitée et comment toutes les activités du projet sont nécessaires pour atteindre ses objectifs ;
 - iii) la proposition doit donner des informations sur les bénéficiaires escomptés et les avantages pour les groupes vulnérables ;
 - iv) un processus consultatif initial doit être mené auprès des principales parties prenantes (les bénéficiaires escomptés, les administrations régionales ou locales, etc.) ou des groupes vulnérables ;
 - v) il faudra démontrer l'efficacité par rapport au coût de l'approche proposée ou la viabilité des résultats concrets du projet ;
 - vi) la proposition doit préciser les circonstances particulières sur les différents sites du projet et la façon dont les interventions se dérouleraient différemment sur chaque site ;
 - vii) la proposition doit préciser si les activités de recherche prévues peuvent être réalisées en respectant le calendrier du projet ;
- c) de ne pas valider la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 29 550 dollars ; et
- d) de demander au *Kemitraan* de transmettre au gouvernement indonésien les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/5)

Fiches de projet : Projets proposés par des institutions régionales de mise en œuvre (IRM)

Équateur : Accroître la capacité d'adaptation des communautés locales, des écosystèmes et des systèmes hydroélectriques dans le bassin versant du Toachi – Pilatón en mettant l'accent sur l'adaptation des écosystèmes des communautés et la gestion intégrée et adaptative du bassin versant (Fiche de projet ; *Banco de Desarrollo de America Latina* (CAF ; Banque de développement de l'Amérique latine) ; ECU/RIE/Rural/2016/1 ; 2 489 373 dollars)

36. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de ne pas valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par la *Banco de Desarrollo de America Latina* (CAF ; Banque de développement de l'Amérique latine) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de suggérer à la CAF de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
 - i) la proposition doit donner davantage de détails sur les activités de chaque produit et composante du projet afin de définir les éléments de la conception du projet – autrement dit, donner des détails sur la façon dont les résultats seront obtenus, et pas seulement sur ce qui est proposé ;
 - ii) la proposition doit faire apparaître un lien plus clair entre les activités de préservation dans le cadre de la composante 1 et celles liées à l'agriculture durable dans le cadre de la composante 2 ;
 - iii) le promoteur doit décrire plus clairement la façon dont il va mobiliser et faire participer les femmes et d'autres groupes marginalisés et les faire bénéficier du projet ;
 - iv) la proposition doit donner des détails supplémentaires sur l'évaluation environnementale et sociale, qui est partiellement prise en compte dans la matrice accompagnant la fiche de projet révisée, afin de respecter la politique environnementale et sociale et la politique en matière de genre du Fonds pour l'adaptation ; et
- c) de demander à la CAF de transmettre au gouvernement équatorien les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/6)

République des Îles Marshall : Atolls résilients face aux aléas climatiques pour assurer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations locales de la République des Îles Marshall (Fiche de projet ; Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)) ; MHL/RIE/Agri/2015/1 ; 7 484 872,5 dollars)

37. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de ne pas valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de suggérer au PROE de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
 - i) la proposition doit répondre directement aux questions soulevées au premier examen technique en renforçant les réponses et en les prenant en considération dans le texte du dossier de projet ;
 - ii) le promoteur doit clairement définir par quel processus les questions seront résolues dans le processus de préparation du dossier de projet complet, à savoir la définition des activités du projet, le choix des sites et le respect de la politique environnementale et sociale et de la politique en matière de genre du Fonds pour l'adaptation ;
 - iii) le promoteur doit veiller à ce que chaque section soit remplie en respectant les critères d'examen du Fonds pour l'adaptation, à savoir les sections sur le rapport coût-efficacité, le coût total de la logique de l'adaptation et la viabilité du projet ;
 - iv) la proposition doit assurer une cohérence et une concordance entre chacune des composantes du projet, démontrer une conception qui aboutit à des résultats qui contribuent directement à la résilience, et éviter de faire double emploi avec d'autres initiatives pertinentes ; et
- c) de demander au PROE de transmettre au gouvernement de la République des Îles Marshall les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/7)

Togo : Accroître la résilience des communautés vulnérables dans le secteur agricole de Mandouri dans le nord du Togo (Fiche de projet ; Banque ouest-africaine de développement (BOAD) ; TGO/RIE/Agri/2016/1 ; 10 000 000 dollars)

38. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de charger le Secrétariat de communiquer à la BOAD une notification de la décision du Conseil ;
- c) de demander à la BOAD de transmettre la décision du Conseil au gouvernement togolais comme indiqué au paragraphe a) ci-dessus ; et

- d) d'encourager le gouvernement togolais à soumettre, par le biais de la BOAD, un dossier de projet complet tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil.

(Décision B.28/8)

Fiches de projet : Projets proposés par des institutions multilatérales de mise en œuvre (IMM)

Fidji : Accroître la résilience des zones d'habitat spontané en milieu urbain à Fidji qui sont très exposées aux effets du changement climatique et aux risques de catastrophes (Fiche de projet ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ; FJI/MIE/Urban/2016/1 ; 4 200 000 dollars)

39. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de charger le Secrétariat de communiquer à ONU-Habitat les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que les éléments suivants :
 - i) le dossier de projet complet doit fournir l'ensemble du portefeuille d'actifs des zones d'habitat spontané en termes de capital humain, physique, financier, social et naturel et de savoirs ;
 - ii) le texte du dossier de projet complet relatif à l'insécurité foncière dans les implantations sauvages doit tenir compte de l'ensemble des risques qui pèsent sur les bénéficiaires et les investissements ;
 - iii) le dossier de projet complet doit tenir compte du fait que le faible risque de réinstallations dans la zone d'implantation du projet ne signifie pas que le risque est nul, et doit par conséquent prévoir des mesures d'atténuation tangibles ;
 - iv) le dossier de projet complet doit tenir compte du fait que les groupes de discussions pour évaluer rapidement la vulnérabilité dans les communautés ne constituent pas à eux seuls un processus de consultation et ne peuvent pas remplacer des consultations avec des communautés et d'autres participants dont le rôle doit être reconnu et précisé ;
- c) de demander à ONU-Habitat de transmettre au gouvernement fidjien les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus ; et
- d) d'encourager le gouvernement fidjien à soumettre, par le biais d'ONU-Habitat, un dossier de projet complet tenant compte des observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/9)

Îles Salomon : Renforcer la résilience aux effets du changement climatique et des catastrophes naturelles en milieu urbain : Honiara (Fiche de projet ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ; SLB/MIE/Urban/2016/1 ; 4 400 000 dollars).

40. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de charger le Secrétariat de communiquer à ONU-Habitat les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que les éléments suivants :
 - i) le dossier de projet complet doit préciser comment l'approche proposée est rentable par comparaison avec d'autres solutions, conformément aux modalités du Fonds ;
 - ii) le dossier de projet complet doit indiquer clairement les enseignements tirés de projets précis et montrer comment ils ont éclairé sa conception, en dehors de la complémentarité potentielle ;
 - iii) le dossier de projet complet doit décrire précisément le rôle des participants aux consultations à chaque niveau administratif (communautés et villes) ;
- c) de demander à ONU-Habitat de transmettre au gouvernement des Îles Salomon les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus ; et
- d) d'encourager le gouvernement des Îles Salomon à soumettre, par le biais d'ONU-Habitat, un dossier de projet complet tenant compte des observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/10)

Dossiers de projet complets : Projets proposés par des institutions nationales de mise en œuvre (INM) – Projets de moyenne envergure

Antigua-et-Barbuda : Une approche intégrée de l'adaptation physique et de la capacité d'adaptation des populations dans le nord-ouest du bassin versant de McKinnon à Antigua-et-Barbuda (Dossier de projet complet ; Division de l'environnement du ministère de la Santé et de l'environnement ; ATG/NIE/Multi/2016/1 ; 9 970 000 dollars)

41. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de ne pas approuver le dossier de projet, compte tenu des précisions apportées par la Division de l'environnement d'Antigua-et-Barbuda suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

b) de suggérer à la Division de l'environnement d'Antigua-et-Barbuda de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :

i) il est demandé au promoteur de renforcer l'intégration des différentes composantes au sein du projet par rapport à la façon dont les risques environnementaux et sociaux sont traités ;

ii) s'agissant du choix des activités de prêt et des nouveaux sujets à ajouter à la liste des activités pouvant être menées, il est demandé au promoteur d'ajouter des détails complémentaires et de renforcer les moyens ou les mécanismes par le biais desquels le projet va respecter la politique environnementale et sociale et la politique en matière de genre du Fonds ;

iii) le promoteur doit prendre davantage en compte les effets disproportionnés sur les groupes marginalisés et vulnérables, ainsi que les conséquences des réinstallations sur les moyens de subsistance ; et

c) de demander à la Division de l'environnement d'Antigua-et-Barbuda de transmettre au gouvernement d'Antigua-et-Barbuda les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/11)

Éthiopie : Projet de développement rural intégré climato-intelligent (Dossier de projet complet ; ministère des Finances et de la coopération économique éthiopien (MOFEC) ; ETH/NIE/Rural/2016/1 ; 9 975 486 dollars)

42. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

a) de ne pas approuver le dossier de projet, compte tenu des précisions apportées par le ministère des Finances et de la coopération économique éthiopien (MOFEC), suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

b) de suggérer au ministère des Finances et de la coopération économique de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :

i) le promoteur doit réfléchir à affiner le projet en faisant clairement état de l'objectif du projet, avec un nombre limité de résultats directement liés aux réalisations escomptées, et revoir ses cibles de façon à ce qu'elles correspondent aux indicateurs ;

ii) il faut réexaminer la répartition des ressources du projet de façon à ce qu'elles correspondent mieux à ce qu'il est prévu d'accomplir dans le cadre du projet, et à ce que la portée des activités soit réaliste et ait un véritable effet ;

iii) il faut se concentrer sur la viabilité des produits du projet, notamment sur les dispositifs institutionnels qui continueront de favoriser la diversification des moyens de subsistance, et également inclure le suivi et l'atténuation des risques climatiques

auxquels sont exposées les eaux souterraines afin d'assurer la viabilité de l'infrastructure nécessaire pour gérer l'approvisionnement en eau ;

iv) la proposition doit décrire plus amplement les mécanismes visant à transposer les produits du projet, ainsi que les moyens financiers disponibles pour cette transposition ; et

c) de demander au ministère des Finances et de la coopération économique de transmettre au gouvernement éthiopien les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/12)

Inde : Renforcement de la capacité d'adaptation des populations locales, des moyens de subsistance et de la sécurité écologique dans le corridor Kanha-Pench du Madhya Pradesh (Dossier de projet complet ; *National Bank for Agriculture and Rural Development* (NABARD) ; IND/NIE/Forests/2015/1 ; 2 556 093 dollars)

43. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

a) d'approuver le dossier de projet, compte tenu des précisions apportées par la *National Bank for Agriculture and Rural Development* (NABARD) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

b) d'approuver le financement de 2 556 093 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par la NABARD ; et

c) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec la NABARD en qualité d'institution nationale de mise en œuvre pour le projet.

(Décision B.28/13)

Panama : Adaptation au changement climatique par la gestion intégrée de l'eau au Panama (Dossier de projet complet ; *Fundación Natura* ; PAN/NIE/Water/2016/1 ; 9 964 859 dollars)

44. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

a) de ne pas approuver le dossier de projet, compte tenu des précisions apportées par *Fundación Natura* suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

b) de suggérer à la *Fundación Natura* de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :

i) la proposition doit préciser le dispositif de mise en œuvre que le programme appliquera, et démontrer son efficacité par rapport aux coûts et aux résultats ;

ii) la proposition doit mieux démontrer le respect du principe 7 de la politique environnementale et sociale sur les populations autochtones ;

- iii) la proposition doit mieux expliquer l'approche axée sur les liens entre eau, nourriture, énergie et climat que le programme adopterait ;
- iv) la proposition doit mieux démontrer le respect par le programme des politiques et des plans nationaux applicables les plus récents ; et
- c) de demander à la *Fundación Natura* de transmettre au gouvernement panaméen les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/14)

Dossiers de projet complets : Projets proposés par des institutions régionales de mise en œuvre (IRM) – Projets de moyenne envergure

États fédérés de Micronésie : Renforcer la résilience face au changement climatique de populations insulaires vulnérables des États fédérés de Micronésie (Dossier de projet complet ; Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) ; FSM/RIE/Coastal/2015/1 ; 9 000 000 dollars)

45. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de ne pas approuver le dossier de projet, compte tenu des précisions apportées par le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de suggérer au PROE de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que de l'élément suivant :
 - i) la proposition doit donner des informations cohérentes tout au long de la proposition et des pièces justificatives sur le tracé définitif de la route prévue dans le cadre du projet, et fournir une version définitive de l'évaluation environnementale et sociale et du Plan de gestion environnementale et sociale correspondant à ce tracé définitif ; et
- c) de demander au PROE de transmettre au gouvernement des États fédérés de Micronésie les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/15)

Pérou : AYNINACUY : Renforcer les moyens de subsistance des populations montagnardes vulnérables des provinces d'Arequipa, Caylloma, Condesuyos, Castilla et La Union dans la région d'Arequipa, Pérou (Dossier de projet complet ; *Banco de Desarrollo de America Latina* (CAF ; Banque de développement de l'Amérique latine) ; PER/RIE/Rural/2015/1 ; 2 941 446 dollars)

46. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de ne pas approuver le dossier de projet, compte tenu des précisions apportées par la *Banco de Desarrollo de America Latina* (CAF ; Banque de développement de l'Amérique latine) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de suggérer à la CAF de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
 - i) des détails complémentaires ont certes été fournis sur un certain nombre de questions relatives aux sites choisis, mais la proposition doit préciser comment les activités seront examinées, choisies et finalisées après le démarrage du projet. La politique environnementale et sociale (PES) impose que l'impact des risques identifiés soit évalué de façon proportionnée aux risques identifiés. Si les sites exacts ne sont pas encore connus, le projet devra prévoir un mécanisme dans le cadre du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) pour examiner les activités du projet afin d'identifier leurs risques et leurs effets durant l'exécution du projet ;
 - ii) la proposition doit donner des informations complémentaires sur les enseignements et les produits d'autres projets dont vont s'inspirer les activités ;
 - iii) il faudra donner les valeurs de référence des cadres de résultats ou des valeurs approchées ;
 - iv) le promoteur doit réviser le Plan de gestion environnementale de façon à respecter la PES du Fonds pour l'adaptation en élaborant un PGES articulé autour des principes de la PES au sujet desquels des risques ont été identifiés ; et
- c) de demander à la CAF de transmettre du gouvernement péruvien les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/16)

Dossiers de projet complets : Projets proposés par des institutions multilatérales de mise en œuvre (IMM) – Projets de moyenne envergure

République démocratique populaire lao : Améliorer la résilience aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles des établissements humains urbains récents et ruraux les plus vulnérables en RDP lao (Dossier de projet complet ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ; LAO/MIE/DRR/2016/1 ; 4 500 000 dollars)

47. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) d'approuver le dossier de projet, compte tenu des précisions apportées par Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) d'approuver le financement de 4 500 000 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par ONU-Habitat ; et

- c) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec ONU-Habitat en qualité d'institution multilatérale de mise en œuvre pour le projet.

(Décision B.28/17)

Paraguay : Approches écosystémiques pour réduire la vulnérabilité de la sécurité alimentaire aux effets du changement climatique dans la région de Chaco au Paraguay (Dossier de projet complet ; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; PRY/MIE/Food/2012/1 ; 7 128 450 dollars)

48. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de ne pas approuver le dossier de projet compte tenu des précisions apportées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de suggérer au PNUE de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
 - i) la proposition doit corroborer l'analyse du problème de base et la justification en renforçant le cadre du dossier de projet avec un objectif clair et réalisable, des résultats bien définis et des composantes adaptées à l'analyse du problème. Il faudra le faire en tenant compte de ce qui peut être accompli ;
 - ii) le cadre de résultats du projet doit être renforcé davantage ;
 - iii) la proposition doit donner des informations plus complètes sur les valeurs de référence au niveau de la population locale ;
 - iv) la proposition doit préciser le rôle des institutions et leur contribution au projet, notamment la coordination durant le projet et les responsabilités après ;
 - v) la proposition doit préciser ce qu'elle ferait pour mettre en place des mesures incitatives et dissuasives ;
 - vi) la proposition doit renforcer davantage le lien entre la composante formation et le reste du projet ou la réalisation de ses objectifs ;
 - vii) la proposition doit améliorer davantage la conception de l'activité de surveillance météorologique ; et
- c) de demander au PNUE de transmettre au gouvernement paraguayen les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/18)

Examen des propositions relevant du programme pilote pour les projets et programmes régionaux

Propositions préliminaires : Projet proposé par une institution régionale de mise en œuvre (IRM)

Bénin, Burkina Faso et Niger : Intégration de mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans la gestion concertée du parc transfrontalier W : Projet Adapt-W (Idée de proposition préliminaire ; Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) ; AFR/RIE/DRR/2016/1 ; 5 000 000 dollars)

49. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de valider l'idée de proposition préliminaire, compte tenu des précisions apportées par l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de charger le Secrétariat de communiquer à l'OSS les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que les éléments suivants :
 - i) au stade de la fiche de projet, la proposition doit faire très attention à ce qui est réalisable, et doit tenir compte du risque d'allouer des ressources à un trop grand nombre d'activités ;
 - ii) la proposition doit se concentrer davantage sur des activités d'adaptation concrètes et l'approche transfrontalière ;
 - iii) la proposition doit expliciter davantage les solutions novatrices qu'elle entend favoriser, et la cohérence avec les stratégies et plans nationaux, ainsi que la viabilité du projet ;
 - iv) au stade de la fiche de projet, la proposition doit préciser davantage quelles institutions participeront à ses dispositifs de gestion ;
 - v) au stade de la fiche de projet, la proposition doit fournir des éclaircissements sur la façon dont elle intégrera l'adaptation et l'atténuation mentionnées dans le titre du projet ;
- c) de demander à l'OSS de transmettre aux gouvernements béninois, burkinabé et nigérien les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus ; et
- d) d'encourager les gouvernements béninois, burkinabé et nigérien à soumettre, par le biais de l'OSS, une fiche de projet tenant également compte des observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/19)

Propositions préliminaires : Projet proposé par une institution multilatérale de mise en œuvre (IMM)

Comores, Madagascar, Malawi et Mozambique : Renforcer la résilience au changement climatique dans les zones urbaines du sud-est de l'Afrique (Idée de proposition préliminaire ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ; AFR/MIE/DRR/2016/1 ; 13 544 055 dollars)

50. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de valider l'idée de proposition préliminaire, compte tenu des précisions apportées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ; et
- b) d'encourager les gouvernements comorien, malgache, malawien et mozambicain à soumettre, par le biais d'ONU-Habitat, une fiche de projet pour examen par le Conseil.

(Décision B.28/20)

Fiches de projet : Projets proposés par des institutions régionales de mise en œuvre (IRM)

Bénin, Burkina Faso, Ghana, Niger et Togo : Promotion d'une agriculture climato-intelligente en Afrique de l'Ouest (Fiche de projet ; Banque ouest-africaine de développement (BOAD ; Banque ouest-africaine de développement) ; AFR/RIE/Food/2015/1 ; 14 000 000 dollars)

51. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de charger le Secrétariat de communiquer à la BOAD les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que les éléments suivants :
 - i) au stade du dossier de projet complet, le promoteur doit décrire plus en détail les risques, y compris les risques environnementaux et sociaux, et les mesures d'atténuation correspondantes ;
 - ii) au stade du dossier de projet complet, la proposition doit décrire plus amplement les systèmes d'observation devant être élaborés dans le cadre du projet, notamment l'usage prévu des données produites par ces systèmes, la capacité à exploiter les systèmes et la viabilité des systèmes ;
- c) d'approuver le financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 80 000 dollars ; et
- d) de demander à la BOAD de transmettre aux gouvernements béninois, burkinabé, ghanéen, nigérien et togolais les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/21)

Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama : Initiative d'investissement productif en faveur de l'adaptation au changement climatique (Fiche de projet ; Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) ; LAC/RIE/Inno/2016/1 ; 5 994 625 dollars)

52. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de ne pas valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de suggérer à la BCIE de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
 - i) la proposition doit décrire les critères qui serviront à choisir à la fois les institutions financières intermédiaires et les micros, petites et moyennes entreprises qui bénéficieraient du projet ;
 - ii) la proposition doit tenir compte du risque de conflit d'intérêt dû au fait que la BCIE va mettre en œuvre, exécuter, surveiller et évaluer ses propres travaux ;
 - iii) la proposition doit tenir compte du critère de coût total de la logique de l'adaptation ;
 - iv) la proposition doit indiquer toutes les normes techniques pertinentes qui s'appliqueraient au projet et démontrer que la proposition les respecte ;
 - v) la proposition doit donner davantage de preuve de consultations avec les principales parties prenantes ;
 - vi) la proposition doit démontrer plus précisément la viabilité du programme ; et
- c) de demander à la CABEI de transmettre aux gouvernements costaricains, dominicain, salvadorien, guatémaltèque, hondurien, nicaraguayen et panaméen les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/22)

Fiches de projet : Projets proposés par des institutions multilatérales de mise en œuvre (IMM)

Colombie et Équateur : Développer la capacité d'adaptation par des mesures visant à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les communautés vulnérables autochtones et d'afro-descendants de la zone frontalière Colombie-Équateur (Fiche de projet ; Programme alimentaire mondial (PAM) ; LAC/MIE/Food/2015/1 ; 14 000 000 dollars)

53. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par le Programme alimentaire mondial (PAM) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

b) de charger le Secrétariat de communiquer au PAM les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que les éléments suivants :

i) pendant la préparation du dossier de projet complet, d'autres consultations doivent avoir lieu avec des commissions binationales pour mieux déterminer leurs besoins et ajouter de la valeur au projet ;

ii) bien qu'il soit expliqué que les informations sur le climat et les savoirs traditionnels qui seront recueillies pendant le projet aideront à formuler les produits dans le cadre de la composante 3, dans le dossier de projet complet, les activités décrites dans le cadre de cette composante doivent être plus précisément liées aux menaces climatiques identifiées dans la région ;

iii) le dossier de projet complet doit inclure une description des initiatives ou projets pertinents actuellement entrepris pour tenir compte des facteurs non climatiques qui pourraient entraver les résultats du projet ;

iv) le dossier de projet complet doit inclure un examen détaillé des risques environnementaux et sociaux qui pourraient se poser à la suite du projet, et classer le projet dans la catégorie adéquate en conséquence, suivant la politique environnementale et sociale du Fonds et ses principes connexes ;

c) d'approuver le financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 80 000 dollars ;

d) de demander au PAM de transmettre aux gouvernements colombien et équatorien les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus ; et

e) d'encourager les gouvernements colombien et équatorien à soumettre, par le biais du PAM, un dossier de projet complet tenant compte des observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/23)

Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan : Réduire la vulnérabilité des populations d'Asie centrale aux débordements de lacs glaciaires dus à l'évolution du climat (Fiche de projet ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; ASI/MIE/DRR/2015/1 ; 5 000 000 dollars)

54. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

a) de ne pas valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

b) de suggérer à l'UNESCO de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :

- i) la proposition doit mieux décrire les caractéristiques des sites du projet et les lacunes et goulets d'étranglement auxquels il vise à remédier, comment elle représenterait des mesures concrètes d'adaptation, et comment elle présenterait des avantages économiques, sociaux et environnementaux. Ceci permettrait également de mieux détecter les risques environnementaux et sociaux ;
 - ii) la proposition doit préciser les modalités d'exécution prévues, et notamment le recours à des universités européennes comme sous-traitants présélectionnés ;
 - iii) la proposition doit préciser les activités récentes ou en cours liées au débordement des lacs glaciaires dans les pays ciblés ;
 - iv) la proposition doit mieux cerner la viabilité du point de vue des moyens financiers et en personnel ;
 - v) même au niveau de la fiche de projet, les communautés doivent être consultées et ces consultations doivent éclairer la conception du projet et la prise en compte des risques ;
- c) de ne pas valider la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 78 000 dollars ; et
- d) de demander à l'UNESCO de transmettre aux gouvernements kirghize, ouzbek et tadjik les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/24)

Maurice et Seychelles : Rétablissement des services écosystémiques marins par la réhabilitation des récifs coralliens pour faire face à un avenir climatique en mutation (Fiche de projet ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; AFR/MIE/Food/2015/1 ; 4 900 000 dollars)

55. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de charger le Secrétariat de communiquer au PNUD les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que les éléments suivants :
 - i) le dossier de projet complet doit préciser davantage la façon dont l'approche adoptée à Maurice sera en synergie avec d'autres mesures de préservation comme la mise en place d'aires marines protégées, dont on dit qu'elles ont plus de chances de contribuer au rétablissement naturel des récifs, à condition qu'une certaine régénération active des récifs soit réalisée en même temps ;
 - ii) le dossier de projet complet doit mieux décrire l'orientation commerciale proposée dans les deux pays, et en particulier aux Seychelles ;

- iii) le dossier de projet complet doit veiller à ce que même s'ils sont jugés faibles, les risques identifiés durant l'examen en application de la politique de sauvegarde sociale et environnementale du PNUD qui doivent faire l'objet d'une évaluation et d'une gestion plus approfondies soient pris en compte dans le tableau et les autres parties du formulaire de propositions du Fonds pour l'adaptation ;
- c) d'approuver le financement pour l'élaboration du projet de 80 000 dollars ; et
- d) d'encourager les gouvernements mauricien et seychellois à soumettre, par le biais du PNUD, un dossier de projet complet tenant également compte des observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/25)

Dossiers de projet complets : Projet proposé par une institution régionale de mise en œuvre (IRM)

Chili et Équateur : Réduction de la vulnérabilité au climat des zones urbaines et semi-urbaines dans des villes d'Amérique latine (Dossier de projet complet ; *Banco de Desarrollo de America Latina* (CAF ; Banque de développement de l'Amérique latine) ; LAC/RIE/DRR/2015/1 ; 13 910 400 dollars)

56. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de ne pas approuver le dossier de projet, compte tenu des précisions apportées par la *Banco de Desarrollo de America Latina* (CAF) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de suggérer à la CAF de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
 - i) la proposition doit préciser pourquoi des villes relativement peu vulnérables ont été choisies comme sites du projet, et non pas d'autres villes, plus vulnérables ;
 - ii) la proposition doit donner des informations complémentaires sur l'investissement de l'administration régionale pour pouvoir véritablement comparer côte à côte ce que l'investissement recouvrerait et ce que la proposition recouvrerait, et comment les deux initiatives fonctionneraient ensemble ; la proposition doit également préciser pourquoi une composante prêt du projet qui comprenait initialement certaines activités proposées dans le cadre du projet du Fonds pour l'adaptation a été retirée ;
 - iii) la proposition doit préciser comment l'approche régionale peut être encouragée par différentes activités du projet ;
 - iv) la proposition doit également décrire plus amplement les activités et les enseignements ou d'autres résultats de projets en cours ou passés, et les moyens d'éviter de les chevaucher ;

- v) la proposition doit préciser comment les consultations ont été représentatives des groupes vulnérables, en particulier sur le site prévu du projet, au sujet duquel les consultations se sont déroulées dans une autre ville ;
- vi) la proposition doit élargir le champ des risques environnementaux et sociaux de façon à couvrir également d'autres activités outre celles visant à développer les infrastructures physiques, inclure un Plan de gestion environnementale et sociale et expliquer le mécanisme de règlement des griefs à utiliser ;
- vii) la proposition doit également expliciter les dispositifs de gestion interinstitutionnelle du projet et
- c) de demander à la CAF de transmettre aux gouvernements chilien et équatorien les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/26)

Dossiers de projet complets : Projets proposés par des institutions multilatérales de mise en œuvre (IMM)

Cambodge, Myanmar, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam : Ressources en eaux souterraines dans la sous-région du Grand Mékong : gestion collaborative en vue d'accroître la résilience (Dossier de projet complet ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; ASI/MIE/Water/2015/1 ; 4 898 775 dollars)

57. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de ne pas approuver le dossier de projet complet, compte tenu des précisions apportées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de suggérer à l'UNESCO de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
 - i) les facteurs non climatiques à l'origine de la raréfaction des eaux souterraines dans la sous-région, liés à la gestion des eaux transnationales, et notamment les répercussions éventuelles des grands barrages, doivent être expliqués davantage dans le dossier de projet complet ;
 - ii) le nombre estimé de bénéficiaires du projet dans les quatre zones pilotes doit être communiqué, et les avantages économiques du projet doivent être expliqués. De plus, la description des groupes vulnérables doit préciser quels groupes sont jugés les plus vulnérables en fonction de la situation de chaque pays ;
 - iii) le dossier de projet complet doit démontrer qu'une consultation plus vaste des bénéficiaires potentiels a été réalisée, y compris des groupes vulnérables et des utilisateurs des eaux souterraines ;

- iv) la proposition doit justifier le classement du projet au regard des risques environnementaux et sociaux car les activités données en exemple peuvent présenter des risques, par exemple les mesures ciblées de réduction de la vulnérabilité, les mesures d'amélioration de la qualité de l'alimentation en eau souterraine et l'identification et la protection des réserves stratégiques d'eaux souterraines ;
- v) la proposition doit décrire un mécanisme à mettre en place pour détecter les risques environnementaux et sociaux dans les zones et les activités non identifiées au moment où est soumis le projet, et définir clairement les rôles et les responsabilités en matière de suivi et d'atténuation des risques aux niveaux national et régional ;
- c) de demander à l'UNESCO de transmettre aux gouvernements cambodgien, lao, du Myanmar, thaïlandais et vietnamien les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/27)

Éthiopie, Kenya et Ouganda : Initiative d'amélioration de la résilience de l'agriculture face aux aléas climatiques (Dossier de projet complet ; Organisation météorologique mondiale (OMM) ; AFR/MIE/Food/2015/2 ; 6 800 000 dollars)

58. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de ne pas approuver le dossier de projet complet, compte tenu des précisions apportées par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de suggérer à l'OMM de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
 - i) comme il ne s'agit pas d'une institution de mise en œuvre accréditée par le Fonds, veuillez préciser s'il est proposé que le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) comme institution d'exécution du projet soit conjugué à celui d'institution de mise en œuvre ;
 - ii) veuillez inclure au moins l'un des cinq indicateurs de base du Fonds pour l'adaptation approuvés en application de la décision du Conseil B23/19 ;
- c) de demander à l'OMM de transmettre aux gouvernements éthiopien, kenyan et ougandais les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/28)

Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie : Adaptation au changement climatique dans le bassin du lac Victoria (Dossier de projet complet ; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; AFR/MIE/Water/2015/1 ; 5 000 000 dollars)

59. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de ne pas approuver le dossier de projet complet, compte tenu des précisions apportées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de suggérer au PNUE de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
 - i) en faisant le bilan des résultats de l'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique, de ses effets et de l'adaptation, en cours de préparation dans le cadre du projet Politique, recherche sur l'adaptation et développement économique (PREPARED), la proposition doit décrire plus en détail les produits et les activités du projet, en particulier de ses composantes 3 et 4, et décrire notamment les communautés et les sites ciblés ;
 - ii) la proposition doit décrire comment il est prévu de faire face aux facteurs non climatiques qui influent sur la gestion du bassin du lac Victoria par d'autres initiatives, en précisant comment ces initiatives s'emploient à remédier à ces facteurs, et de quels facteurs il s'agit ;
 - iii) il faut améliorer l'identification des risques environnementaux et sociaux de façon à mieux démontrer le respect des principes de la politique environnementale et sociale, et ces principes doivent être pris en compte conformément aux spécifications de la politique ;
 - iv) la proposition doit mieux décrire le processus de sélection et de mise en œuvre des projets de petite envergure et le rôle précis que les équipes nationales et les administrations locales joueront dans ce processus ; et
 - v) la proposition doit contenir un cadre global d'identification des risques et de sauvegarde qui est nécessaire dans les projets comprenant des sous-projets non identifiés, ainsi qu'un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ; et
- c) de demander au PNUE de transmettre aux gouvernements burundais, kényan, ougandais, rwandais et tanzanien les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.28/29)

Questions diverses

Examen pendant l'intersession des aides pour les projets rattachés au Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources

60. Le Président du Comité d'examen présente la première question au titre du point de l'ordre du jour « Questions diverses », et rappelle aux membres du Conseil qu'à sa vingt-sixième réunion, le Conseil a décidé que le Comité d'examen pouvait examiner les demandes d'aide financière au titre du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources pendant l'intersession. Il explique que cependant, cette décision s'appliquait uniquement aux demandes d'aide financière en cours d'examen à l'époque, et qu'après que ce programme est devenu un élément permanent du Fonds à la vingt-septième réunion du Conseil, le Conseil doit s'attendre à

continuer de recevoir des demandes de financement à ce titre. Il explique que pour permettre au Secrétariat de continuer à étudier ces propositions, et pour que le Comité d'examen continue de les examiner, il faudrait que le Conseil prenne une décision autorisant la poursuite de ces travaux en permanence.

61. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de demander au Secrétariat de continuer d'examiner les demandes d'aide financière au titre du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources tous les ans, pendant une période entre deux sessions inférieure à 24 semaines entre deux réunions consécutives du Conseil ;
- b) sans préjudice de la demande formulée à l'alinéa a) ci-dessus, de reconnaître que toute demande d'aide financière au titre du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources peut être soumise aux réunions ordinaires du Conseil ;
- c) de demander au Comité de procéder à l'examen technique, durant les intersessions, des demandes d'aide financière au titre du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources préparées par le Secrétariat et de formuler des recommandations à cette occasion au Conseil ;
- d) d'étudier ces propositions examinées durant l'intersession pour approbation pendant l'intersession conformément au Règlement intérieur ; et
- e) de demander au Secrétariat de présenter, lors de la vingtième réunion du Comité d'examen, et chaque année après chaque cycle d'examen en intersession, une analyse du cycle d'examen en intersession.

(Décision B.28/30)

Annulation du projet de développement de la capacité d'accès direct aux ressources du Burundi et de l'aide financière à ce projet

62. Le Président du Comité d'examen explique que l'INM du Rwanda, le ministère des Ressources naturelles (MINIRENA), a reçu une aide financière au titre du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources à l'appui de l'accréditation d'une INM au Burundi, mais que cette aide financière n'a pas été utilisée. Il explique que l'autorité désignée du Burundi et le MINIRENA se sont entendus et ont demandé au Conseil d'annuler l'aide financière au titre du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources.

63. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) d'annuler l'aide financière à l'appui de l'accréditation de l'institution nationale de mise en œuvre du Burundi initialement approuvée pour mise en œuvre par le Conseil en vertu de sa décision B. 24-25/7;

- b) de demander au Secrétariat d'informer le ministère des Ressources naturelles rwandais (MINIRENA) et le gouvernement burundais de l'annulation de l'aide financière au titre du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources ; et
- c) de demander au Secrétariat d'informer le MINIRENA que l'aide financière, y compris tout revenu net des placements gagné sur cette aide financière, doit être reversée au Fonds d'affectation spéciale créé aux fins du Fonds pour l'adaptation, par l'intermédiaire de l'Administrateur. Le MINIRENA doit en premier lieu informer le Secrétariat du montant à reverser, en mettant l'Administrateur en copie.

(Décision B.28/31)

Évaluation de l'impact des projets achevés

64. Le Président du Comité d'examen explique que le Comité a évoqué le fait que le Fonds ne disposait pas de processus d'évaluation à long terme des projets achevés. Une fois qu'un projet est clos, les informations sur la viabilité du produit, ainsi que les informations qu'il pourrait donner sur l'adaptation, sont perdues.
65. Ayant tenu compte des observations et de la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes (le Comité d'examen) et des discussions sur la recommandation du Comité d'examen durant la réunion, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide de demander au Secrétariat de proposer, à la vingtième réunion du Comité d'examen, des moyens de tirer les enseignements et évaluer l'impact des projets et programmes du Fonds pour l'adaptation après leur mise en œuvre, en prenant en considération les discussions en cours sur la fonction d'évaluation du Fonds pour l'évaluation, ainsi que la phase II de l'évaluation.

(Décision B.28/32)

Reconsidération du financement du coût total de la logique de l'adaptation

66. Le Président du Comité d'examen explique que pendant les débats sur une proposition soumise à son examen, le Comité a jugé qu'il serait nécessaire de faire une recommandation au Conseil afin qu'il examine et précise les conséquences de l'application par le Conseil des critères d'examen du coût total de la logique de l'adaptation.
67. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes (PPRC), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide de demander au Secrétariat de préparer une proposition au Comité d'examen afin qu'il l'examine à sa vingtième réunion, précisant le champ d'application des critères d'examen du coût total de la logique de l'adaptation.

(Décision B.28/33)

Point 7 de l'ordre du jour : Rapport de la dix-neuvième réunion du Comité d'éthique et des finances

68. Mme Tove Zetterström-Goldmann (Suède, Parties visées à l'Annexe I), Présidente du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), présente le rapport du Comité d'éthique

(AFB/EFC.19/13). Le Conseil approuve ensuite les décisions suivantes concernant les questions examinées par le Comité d'éthique à sa dix-neuvième réunion.

a) *Rapport annuel sur la performance du Fonds pour l'adaptation de l'exercice 2016*

69. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

a) d'approuver le Rapport annuel sur la performance du Fonds pour l'adaptation de l'exercice 2016, qui fait l'objet du document AFB/EFC.19/3 ; et

b) compte tenu du paragraphe 28 du document AFB/EFC.19/3, de demander au Secrétariat de préparer une proposition pour examen par le Comité d'éthique à sa vingtième réunion définissant le champ exact d'une « modification significative » (*material change*) visée à l'article 4.03 de l'accord juridique type entre le Conseil et les institutions de mise en œuvre (amendé en octobre 2015).

(Décision B.28/34)

b) *Évaluation du Fonds*

70. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

a) d'approuver les termes de référence et l'appel d'offres pour la seconde phase de l'évaluation globale, tels qu'ils ont été élaborés par le Groupe de travail sur l'évaluation et qui figurent en annexe 4 au document AFB/EFC.19/4 ;

b) d'approuver l'option 1, « Phase II mise en œuvre par un cabinet indépendant et supervisée par un Panel d'examen indépendant » telle qu'elle figure dans le document AFB/EFC.19/4 ;

c) de charger le Groupe de travail sur l'évaluation de proposer, pour examen par le Conseil pendant l'intersession, un panel d'examen indépendant composé de trois membres : i) un spécialiste de l'évaluation et ii) un spécialiste de l'adaptation, l'un d'eux agissant en qualité de chef d'équipe, et iii) un représentant de la société civile, et de charger le Secrétariat d'agir en conséquence en prenant les dispositions administratives nécessaires ;

d) de charger le Secrétariat de lancer l'appel d'offres afin d'entreprendre la phase II de l'évaluation globale du Fonds pour l'adaptation ; et

e) de demander au Secrétariat d'étudier la possibilité de collaborer davantage avec le Bureau indépendant de l'évaluation du Fonds pour l'environnement mondial sur la phase II de l'évaluation.

(Décision B.28/35)

71. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide de demander au Secrétariat de présenter des informations complémentaires sur l'option 1, « par le biais du Bureau indépendant de l'évaluation du FEM » et l'option 2, « par le biais d'un Groupe de référence pour l'évaluation

technique » suivant la description du document AFB/EFC.19/5, y compris sur les effets en termes de coût, aux fins d'examen par le Comité d'éthique à sa vingtième réunion.

(Décision B.28/36)

c) *Stratégie de gestion des connaissances*

72. Après que la Présidente du Comité d'éthique présente au Conseil la stratégie de gestion des connaissances, un membre du Conseil propose qu'étant donné que le Fonds est l'un des fonds ayant le plus grand portefeuille de projets concrets d'adaptation en cours d'exécution, la stratégie prévoit également de recueillir des informations sur les questions de fond qui concernent l'adaptation au changement climatique.

73. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) d'approuver la stratégie et le plan d'action actualisés en matière de gestion des connaissances, tel qu'amendés verbalement, qui figurent à l'annexe V du rapport de la présente réunion ; et
- b) de demander au Secrétariat de mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action et d'en rendre compte au Conseil une fois par an.

(Décision B.28/37)

d) *Efficacité du processus d'accréditation sur le plan des coûts et des résultats*

74. Ayant examiné le document AFB/EFC.19/7 ainsi que les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) d'accélérer la réaccréditation des institutions de mise en œuvre déjà accréditées par le Fonds vert pour le climat (le Fonds vert) dans un délai de quatre ans avant la soumission de la demande de réaccréditation au Fonds pour l'adaptation selon la description figurant dans le document AFB/EFC 19/7 ; et
- b) de demander au Secrétariat d'informer le Secrétariat du Fonds vert de cette décision.

(Décision B.28/38)

e) *Politique et plan d'action en matière de genre*

75. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide d'approuver les modifications à l'annexe 5 des Politiques et modalités opérationnelles régissant l'accès des Parties aux ressources du Fonds pour l'adaptation, telles qu'elles figurent dans le document AFB/EFC.19/8/Add.1.

(Décision B.28/39)

f) Mécanisme de traitement des plaintes

76. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) d'approuver le Mécanisme *ad hoc* de traitement des plaintes qui figure à l'annexe IV du rapport de la présente réunion ; et
- b) de demander au Secrétariat d'informer les institutions de mise en œuvre et les autorités désignées de cette décision et de la diffuser sur le site web du Fonds pour l'adaptation et auprès du réseau des ONG du Fonds pour l'adaptation.

(Décision B.28/40)

g) Application du code de conduite

77. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide de traiter du point relatif au code de conduite comme dernière question de fond à son ordre du jour à chaque réunion du Conseil.

(Décision B.28/41)

h) Questions financières

Revenus de placements

78. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de lancer une enquête sur toutes les institutions de mise en œuvre leur demandant de communiquer au Secrétariat leurs revenus annuels de placements des exercices 2014, 2015 et 2016 du Fonds pour l'adaptation, s'ils sont disponibles, avant février 2017 ; et
- b) en concertation avec l'Administrateur, de présenter une recommandation à la vingtième réunion du Comité d'éthique sur un moyen de traiter les revenus de placements produits par les institutions de mise en œuvre sur les sommes détenues au titre de financements de projets, en fonction des résultats de l'enquête.

(Décision B.28/42)

i) Questions diverses

Demandes d'institutions nationales de mise en œuvre visant à accroître le plafond de financement par pays

79. La Présidente du Comité d'éthique explique que trois INM ont envoyé des demandes écrites au Président du Conseil visant à relever le plafond pour permettre aux pays qui ont déjà reçu un financement du Fonds d'adaptation de 10 millions de dollars ou s'en rapprochant de soumettre d'autres propositions de projets et programmes.

80. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de traiter de la question du relèvement du plafond de financement par pays dans toutes les discussions sur la stratégie à moyen terme telle qu'elle est visée dans la décision B.27/39 ; et
- b) de demander le Président du Conseil de répondre aux lettres reçues des institutions nationales de mise en œuvre au sujet du relèvement du plafond de financement par pays, en faisant référence à la décision B.27/39 et à la décision de la présente réunion du Conseil.

(Décision B.28/43)

Point 8 de l'ordre du jour : Stratégie de mobilisation des ressources

81. Le Conseil examine la stratégie de mobilisation des ressources (AFB/B.28/8 et AFB/B.28/8/Add.1) et à l'invitation du Vice-président, prend connaissance d'un rapport sur la stratégie de mobilisation des ressources par les coordinateurs du Groupe de travail sur la mobilisation des ressources, Mme Fatuma Mohamed Hussein (Kenya, Parties non visées à l'Annexe I) et M. Antonio Navarra (Italie, Europe de l'Ouest et autres États).

82. Mme Hussein déclare que le Groupe de travail a travaillé avec le Secrétariat pendant l'intersession pour actualiser la stratégie en tenant compte de l'Accord de Paris. Divers scénarios de financement ont été analysés, y compris la nécessité de s'adresser aux pays donateurs et de chercher d'autres sources de revenus. L'objectif de mobilisation de fonds est resté à 80 millions de dollars par an pour l'exercice biennal actuel, mais devrait être porté à 100 millions de dollars les années qui viennent.

83. M. Navarra déclare que le processus a révélé que le marché des bailleurs de fonds privés n'est pas une option viable pour le Fonds et qu'il serait limité au soutien des bailleurs de fonds institutionnels ou publics.

84. Le représentant du Secrétariat rappelle au Conseil que l'objectif de financement est un seuil minimal et souligne qu'il est important d'être cohérent lorsque l'on indique les sommes recherchées dans les supports de communication. Si les États devraient demeurer les principales sources de financement, il reste utile de garder le contact avec d'autres sources de financement afin de trouver d'autres moyens de lever des fonds. Le Fonds a déjà reçu des dons de certaines administrations régionales, de Belgique par exemple, et le Fonds vert pour le climat pourrait également devenir une source de financement. Prendre contact avec des fondations indépendantes et des marchés absorberait une très grande partie du budget du Secrétariat. En outre, ce serait un investissement risqué car rien ne garantit qu'il générerait des recettes. Cette approche pourrait certes convenir à d'autres organisations mais le Conseil étant un organe intergouvernemental, il ne pourrait pas le justifier.

85. Ayant examiné les documents AFB/B.28/8 et AFB/B.28/8/Add.1, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) d'approuver la stratégie actualisée de mobilisation des ressources ; et
- b) de charger le Secrétariat de préparer :

- i) un plan d'action en faveur de la mobilisation des ressources inspiré de la stratégie actualisée, prenant en compte les décisions prises par le Conseil sur les possibilités de cadre d'une stratégie à moyen terme, pour examen par le Conseil à sa vingt-neuvième réunion ; et
- ii) des supports de communication inspirés de la stratégie actualisée.

(Décision B.28/44)

Point 9 de l'ordre du jour : Rapport de la mission de suivi du portefeuille en Mongolie

86. Suivant la stratégie de gestion des connaissances du Fonds, qui appelle le Secrétariat à se rendre en mission sur le site des projets et programmes en cours d'exécution pour recueillir et analyser les enseignements de son portefeuille, des représentants du Secrétariat ont mené une mission de suivi du portefeuille en Mongolie durant l'intersession, accompagnés par un membre du Conseil. Les représentants du Secrétariat présentent le rapport de la mission tel qu'il figure dans le document AFB/B.28/5 et rendent compte au Conseil des principales conclusions et des principaux enseignements de cette mission.

87. Après cet exposé, la membre du Conseil qui a participé à la mission attire l'attention sur plusieurs points. Alors que la mission a révélé que les processus du Fonds étaient efficaces et pas excessivement contraignants en termes d'administration, des améliorations restent possibles. Elle propose donc que le Comité d'éthique examine les indicateurs des rapports pour voir si certains pourraient être simplifiés. Par ailleurs, il est clair que ce programme est important pour la Mongolie : c'était l'une des premières expériences du pays en matière d'adaptation, et les enseignements qui en ont été tirés se traduisent dans les politiques publiques. Elle a observé des éléments prouvant une bonne complémentarité et une bonne coopération entre les activités d'adaptation du Fonds et les initiatives financées par les bailleurs de fonds axées sur d'autres enjeux du pays comme le pâturage. En outre, il a été frappant de voir les principaux déterminants de la vulnérabilité, le principal moteur de la dégradation de l'environnement en Mongolie étant l'utilisation d'une ressource naturelle, les herbages, menacée par les pratiques d'élevage. Elle déclare que cela montre que les mesures d'adaptation et la gestion durable des ressources vont de pair, et plus généralement qu'il ne faut pas séparer les objectifs de développement durable et les objectifs en matière de changement climatique. Enfin, les premiers projets étant achevés ou sur le point de l'être, elle invite instamment le Fonds à saisir les occasions d'apprendre en donnant suite aux études d'impact *ex post* et aux enseignements qui en sont tirés.

88. Les représentants du Secrétariat répondent alors à plusieurs questions et observations des membres. En particulier, s'agissant des aspects de suivi et d'évaluation du Fonds et du projet, ils soulignent que les retours d'information actuels ne reposent à ce jour que sur trois projets achevés financés par le Fonds, et que l'on aurait une vision plus globale de l'impact des projets et des programmes et des aspects de suivi et d'évaluation du Fonds avec la Phase II de l'évaluation du Fonds, qui consiste en une évaluation du portefeuille. Ils ajoutent que deux autres missions de suivi du portefeuille sont prévues et incluses dans le budget de l'exercice en cours.

89. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note du rapport de la mission de suivi du portefeuille en Mongolie.

Point 10 de l'ordre du jour : Rapport du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources

90. Le représentant du Secrétariat présente le rapport du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources tel qu'il figure en annexe I du rapport sur les activités du Secrétariat (AFB/B.28/3) et résume les activités entreprises durant l'intersession et notamment la plus récente, l'atelier de préparation à l'accès aux financements climatiques qui s'est tenu à Rabat (Maroc), du 6 au 8 septembre 2016. Pendant la période couverte par le rapport, le Fonds a gagné de nouveaux partenaires et renforcé des partenariats anciens, grâce auxquels le Fonds a pu mobiliser 200 000 dollars de cofinancements pour des manifestations relatives au développement de la capacité d'accès direct aux ressources.

91. En réponse à des questions sur la diminution du délai entre l'approbation des accréditations et la préparation des propositions par les INM, ainsi que sur la coopération avec le Fonds vert, le représentant du Secrétariat déclare qu'il est prévu de travailler en collaboration avec le Fonds vert sur des manifestations relatives au développement de la capacité d'accès direct aux ressources. De plus, le Secrétariat a rappelé aux INM que lorsqu'elles demandent leur accréditation, elles doivent aussi commencer à réfléchir sur les projets qu'elles souhaitent présenter et sur la façon dont ces projets s'inscrivent dans leurs priorités nationales. Lorsqu'il a organisé les activités de développement de la capacité d'accès direct aux ressources, le Secrétariat a consulté les participants pour déterminer les lacunes en matière de connaissances qu'il fallait combler et a adapté les ordres du jour et le thème des activités en conséquence.

92. Les participants notent avec satisfaction les activités menées durant l'intersession et sont informés que la Ligue des États arabes a fait des commentaires favorables sur l'atelier organisé à Rabat.

93. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note du rapport du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources tel qu'il figure en annexe I au document AFG/B.28/3.

Point 11 de l'ordre du jour : Questions laissées en suspens depuis la vingt-septième réunion du Conseil

a) *Discussion stratégique sur les objectifs et autres mesures du Fonds. Liens éventuels entre le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert pour le climat*

94. Le représentant du Secrétariat présente le rapport sur les liens entre le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert pour le climat (AFB/B.28/6) et passe en revue les activités qui se sont déroulées pendant l'intersession.

95. À la demande du Vice-président, M. Ousseynou Nakoulima, représentant du Fonds vert, évoque les travaux réalisés au niveau institutionnel entre les deux fonds et leurs secrétariats, ainsi que les efforts entrepris au niveau opérationnel pour améliorer la complémentarité et la cohérence entre le Fonds vert et d'autres fonds. Il ajoute que des contacts ont été pris entre les coprésidents du Fonds vert et du Fonds pour l'adaptation, et que ces échanges ont confirmé la nécessité d'améliorer la collaboration entre les deux fonds. Le Fonds vert lance un dialogue annuel sur la complémentarité et la cohérence le 12 décembre 2016, qui pourrait être une occasion de trouver des moyens concrets d'encourager les liens au niveau institutionnel. Des discussions ont porté sur les activités conjointes permettant de relier davantage les deux institutions. Il indique en outre que

le Fonds vert pourrait tirer les enseignements de la gestion des connaissances du Fonds pour l'adaptation et qu'auparavant, le Fonds vert doit élaborer sa propre stratégie en la matière. Il rappelle au Conseil que la collaboration et la complémentarité entre les deux fonds n'a rien de nouveau : le Fonds vert a bâti ses normes et son cadre d'accréditation à partir de ceux du Fonds pour l'adaptation, et c'est pour cette raison que le Fonds vert a été en mesure de mettre en place sa procédure d'accréditation accélérée. Si le Fonds vert a déjà accrédité 32 institutions, c'est essentiellement grâce à la procédure d'accréditation accélérée de nombreuses INM et IRM du Fonds pour l'adaptation : sur les 13 institutions nationales ou régionales accréditées par le Fonds vert, 9 étaient déjà accréditées par le Fonds pour l'adaptation et accréditées par le Fonds vert suivant la procédure accélérée.

96. En réponse à de questions sur le partenariat entre le Fonds vert et le Fonds pour l'adaptation, M. Nakoulima indique qu'il y a de nombreuses façons d'établir des liens entre les deux fonds. Il en donne trois exemples. Premièrement, le Conseil du Fonds vert a récemment décidé que les pays en développement pouvaient solliciter jusqu'à 3 millions de dollars pour financer le processus de leurs plans d'adaptation nationaux dans le cadre du Fonds vert. Cette aide serait fournie par l'intermédiaire soit de partenaires accrédités, soit de partenaires à la mise en œuvre ayant la capacité de gestion fiduciaire requise. Deuxièmement, l'accréditation est une forme de partenariat, un lien formel avec un partenaire, qui supervise ou exécute les projets au nom du Fonds vert. Le Fonds vert a examiné deux aspects de l'accréditation : le partenaire respecte-t-il les normes techniques et fiduciaires requises, les mesures de sauvegarde environnementales et sociales et la politique en matière de genre du Fonds vert, et pourquoi le partenaire souhaite-t-il forger une relation avec le Fonds vert. Il explique qu'une classification adaptée aux besoins est un concept fondamental du système d'accréditation. Les critères ont été classés en plusieurs types, ce qui permet d'accréditer les institutions en fonction des besoins du type d'activités que l'institution souhaite réaliser. Le troisième exemple est celui de l'amélioration de l'accès direct qui alloue des ressources aux institutions accréditées par le Fonds vert afin qu'elles financent des activités à petite échelle pilotées par les populations ou au niveau local ; la plupart des institutions bénéficiant de l'accès direct sont intéressées par ce programme. Ces activités concerneraient en majorité l'adaptation, thème important pour le Fonds vert, en particulier les activités à petite échelle. Il faudra donc établir des relations avec les institutions qui possèdent l'expérience voulue.

97. Les membres du Conseil abordent différents aspects relatifs aux liens éventuels entre les deux fonds : la nécessité de poursuivre l'élan dans l'examen d'un dispositif adapté, le processus à suivre et la question de savoir si le Fonds vert a mis en place toutes les politiques nécessaires. Le Conseil reconnaît qu'il est important de prendre des mesures concrètes pour créer des liens avec le Fonds vert et invite instamment le Secrétariat à actualiser l'analyse technique sur les moyens possibles d'accéder aux financements du Fonds vert, et notamment la faisabilité sur le plan juridique d'un partenariat avec le Fonds vert. Il est demandé que cette analyse soit présentée à la vingt-neuvième réunion du Conseil. Il est suggéré qu'il serait alors utile de suivre une approche à deux niveaux : le Président, le Vice-président et le Secrétariat pourraient poursuivre leur dialogue avec leurs homologues au Fonds vert, tout en étudiant dans le même temps les questions juridiques autour des liens avec le Fonds vert.

98. Ayant examiné le document AFB/B.28/6 et le point fait par le Secrétariat, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) en application de la décision B.27/37 et de la décision B.13/12 du Conseil du Fonds vert, de demander que ses représentants soient désignés par le Président et le Vice-président, avec l'assistance du Secrétariat, pour participer à un dialogue annuel qui doit être

engagé par le Fonds vert pour le climat (le Fonds vert) à la quinzième réunion du Conseil du Fonds vert afin d'améliorer la complémentarité ;

- b) de demander au Secrétariat :
 - i) de continuer de discuter, avec le Secrétariat du Fonds vert, d'activités concrètes dans les domaines de la complémentarité et de la cohérence définis par le Conseil dans la décision B.25/26 ; et
 - ii) en concertation avec l'Administrateur, le cas échéant, d'actualiser le document AFB/B.26/5, en menant une analyse juridique, opérationnelle et financière plus approfondie des implications de divers liens avec le Fonds vert, pour examen par le Conseil à sa vingt-neuvième réunion ;
- c) de demander au Président et au Vice-président de continuer les consultations avec les coprésidents du Fonds vert sur les liens éventuels entre le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert pour le climat ; et
- d) de demander au Président et au Secrétariat de rendre compte au Conseil à sa vingt-neuvième réunion des progrès accomplis sur les questions indiquées aux alinéas a), b) et c).

(Décision B.28/45)

b) Stratégie à moyen terme pour le Fonds

99. Le représentant du Secrétariat présente le document AFB/B.28/7. Il explique que ce document procède des débats de la vingt-septième réunion du Conseil, durant laquelle le Conseil a examiné la question du plafond de financement par pays et décidé de le maintenir à son niveau actuel, mais a chargé le Secrétariat de préparer différentes solutions pour un cadre d'élaboration d'une stratégie à moyen terme pour le Fonds (décision B.27/39). Il présente alors les résultats des travaux réalisés dans ce domaine.

100. Le Secrétariat a fait appel à un consultant externe pour réaliser les travaux sous la supervision du Secrétariat et en concertation avec lui. Il se joint aux débats par téléphone, et la réunion se poursuit à huis clos afin d'examiner le document confidentiel AFB/B.28/7/Add.1 et débattre de cette question de façon plus approfondie.

101. Ayant examiné le document AFB/B.28/7 et l'addendum confidentiel AFB/B.28/7/Add.1, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de créer un groupe de travail pour guider les travaux du Secrétariat sur la stratégie à moyen terme pour le Fonds, composé de trois membres de pays visés à l'Annexe I et de trois membres de pays non visés à l'Annexe I, qui seront élus pendant l'intersession ;
- b) de charger le Secrétariat :
 - i) d'organiser, si possible, une réunion du groupe de travail, en marge de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

- ii) de préparer, sous la supervision du groupe de travail mentionné à l'alinéa a), des éléments comprenant différentes solutions pour une stratégie à moyen terme pour le Fonds, que le Conseil examinera à sa vingt-neuvième réunion, l'objectif étant d'élaborer la stratégie définitive avant sa trentième réunion ; et
- c) que la stratégie à moyen terme sera élaborée en retenant les options suivantes pour le cadre décrit dans le document AFB/B.28/7 :
 - i) modèle conceptuel : option 2 : stratégie dynamique ;
 - ii) structure : option 1 : approche par choix stratégiques ;
 - iii) processus de conception : une combinaison des options 1 et 2 de sorte qu'au premier stade, la première formulation de la stratégie soit réalisée en faisant participer un groupe spécialisé de parties prenantes et de décisionnaires (option 1) et qu'au deuxième stade, on applique un processus plus global (option 2).

(Décision B.28/46)

c) *Recommandations en instance issues de la première phase de l'évaluation globale*

102. En présentant cette question, le Vice-président note que la plupart des recommandations issues de la première phase de l'évaluation globale sont traitées par les comités du Conseil, le Panel d'accréditation ou le Secrétariat, mais que certaines ne peuvent être examinées qu'au niveau du Conseil. Le Conseil ayant décidé de débattre de ces recommandations en instance à la présente réunion sur recommandation du Comité d'éthique (décision B.27/35), il invite la Présidente du Comité d'éthique à guider les discussions sur cette question.

103. La Présidente du Comité d'éthique explique que l'objectif est de trouver un moyen de suivre l'évolution des progrès réalisés sur les questions en instance soulevées durant la première phase de l'évaluation. L'une d'entre elles par exemple est celle visant à déléguer davantage de pouvoirs au Secrétariat, notamment en ce qui concerne l'approbation de tranches de financement pour les projets et programmes approuvés. Elle propose que dans un premier temps, le Secrétariat, en concertation avec les Présidents du Comité d'éthique et du Comité d'examen, détermine les questions qui doivent faire l'objet d'un suivi et veille à ce qu'elles soient inscrites aux ordres du jour appropriés des prochaines réunions. Un bref débat sur cette question est engagé.

104. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- a) de déléguer au Secrétariat le pouvoir d'approuver l'examen technique et la validation des rapports d'exécution des projets avant que le Président autorise le transfert monétaire des tranches de financement et de demander au Secrétariat d'en informer le Conseil ; et
- b) de charger le Secrétariat, en concertation avec les Présidents des organes consultatifs du Conseil, de préparer un document qui expose les recommandations en instance issues de la première phase de l'évaluation du Fonds, telles qu'elles sont présentées dans la réponse de la direction approuvée par le Conseil (Décision B.26-27/26) pour examen par le Conseil et ses organes consultatifs, s'il y a lieu, à leurs prochaines réunions.

Point 12 de l'ordre du jour : Communication et sensibilisation

105. Le représentant du Secrétariat rend compte de l'évolution de la stratégie de communication, qui vise à sensibiliser au Fonds en présentant des activités et des projets concrets édifiants financés par le Fonds. Pendant l'intersession, le Secrétariat a publié 18 communiqués de presse, rédigé 3 récits sur des projets et préparé diverses courtes vidéos. Il a également lancé, à l'occasion de la Journée de la Terre et de la signature de l'Accord de Paris, un concours de photographies sur l'adaptation des côtes et des bassins versants auquel près de 130 œuvres ont été soumises, dont beaucoup inspirées de projets financés par le Fonds. Cette campagne a été un moyen efficace pour le Fonds de faire connaître ses projets grâce aux médias sociaux. Les photographies ont été exposées à l'atelier de préparation à l'accès aux financements climatiques que le Fonds a organisé à Washington, DC en juillet, et seront exposées à la COP22 dans le cadre de l'exposition multimédia du Fonds. De plus, un article est en cours de préparation à l'occasion du 10^e anniversaire du Fonds pour mettre en valeur ses réalisations.

106. Pendant l'intersession, on a observé une hausse de 18 % des visites sur le site web du Fonds pour l'adaptation et une augmentation moyenne de 37 % du nombre de visiteurs uniques par rapport à l'année précédente. Le compte Twitter a dépassé le cap des 6 000 abonnés (soit 2 000 de plus en à peine un an), avec des posts plus ciblés et fréquents, les contenus sur Facebook sont plus nombreux et motivants, sur Flickr les albums de photos ont été actualisés et étoffés et LinkedIn sert aujourd'hui à contacter les personnalités dans le domaine du climat. De plus, pour les communiqués de presse, un outil en ligne sert à diffuser les documents du Fonds, ce qui a permis d'allonger la liste des destinataires.

107. Le Fonds va de nouveau mettre en place sur son site web un micro-site pour la COP22 qui sera actualisé avec des informations détaillées sur les activités du Fonds durant la COP22, ses activités au Maroc et les objectifs de levée de fonds. De plus, il organisera une manifestation parallèle sur l'agriculture familiale et communautaire, une autre manifestation parallèle à destination des francophones et un dialogue avec les bailleurs de fonds, ainsi qu'une exposition multimédia avec des photographies de projets remarquables et de nouvelles vidéos. Le Fonds pourra ainsi répondre à la demande de la CCNUCC que la COP soit une réunion sans papier, dans la continuité du prix *Green Award* reçu pour son exposition numérique à la COP21 en 2015.

108. En réponse à une question sur le budget de la communication, le représentant du Secrétariat indique que 4 % du budget du Secrétariat y est consacré. Il ajoute que les INM sont un bon moyen de diffuser le message du Fonds par un tiers.

109. Il est relevé que plusieurs articles dans les médias ont porté sur les difficultés que rencontraient certains projets, et il est proposé que les INM, en collaboration avec d'autres parties prenantes, soient encouragées à faire connaître elles aussi leurs succès. Le représentant du Secrétariat déclare que deux grandes vidéos sont en préparation et seront projetées durant la COP22 pour mettre en lumière des projets efficaces et novateurs du Fonds, et notamment le projet au Maroc. Une vidéo porte sur les travaux du Fonds sur le genre, et sa projection va coïncider avec la Journée du genre de la CCNUCC. Le Secrétariat va entreprendre des activités de sensibilisation pour multiplier la projection de ces vidéos à la COP22, aussi bien dans les stands que durant les tables rondes et sur les médias sociaux. Il est relevé qu'il fallait clairement indiquer dans les vidéos que les projets du Fonds ne sont pas des projets de développement comme les autres et que les questions de genre ne concernent pas uniquement les femmes. Le représentant fait observer que

la vidéo sur le genre met en lumière des projets qui intègrent tous les éléments de la politique du Fonds en matière de genre en faveur de l'égalité des chances des femmes et des hommes. Des prospectus montrant comment le Fonds agira en faveur de l'Accord de Paris et restera d'actualité après 2020 seront également créés pour la COP22. Il est aussi signalé que de nombreux pays ont bénéficié du Fonds et qu'il serait utile qu'ils informent le Secrétariat des actions de communication qu'ils ont prévu de mener à l'occasion de la COP22. Il serait également utile de nouer des relations avec l'Institut de la francophonie pour le développement durable. Le Secrétariat fait observer que durant la COP21, de nombreux partenariats précieux ont été forgés sur les réseaux sociaux et grâce à des actions de sensibilisation des médias afin de multiplier les principaux messages du Fonds, et que des activités analogues seront entreprises durant la COP22. Par ailleurs, le Secrétariat prévoit de publier régulièrement des informations actualisées et des communiqués de presse sur les travaux du Fonds, les projets et programmes performants, les levées de fonds et les progrès vers les objectifs de la COP22 durant la COP22 sur son site web et ses chaînes numériques.

110. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note de la présentation du Secrétariat.

Point 13 de l'ordre du jour 13 : Questions financières

a) Situation financière du Fonds d'affectation spéciale et monétisation des URCE

111. À l'invitation du Président, le représentant de l'Administrateur rend compte des activités de l'Administrateur depuis la dernière réunion, et notamment de l'émission récente par le Groupe de la Banque mondiale du rapport d'audit unique du Fonds d'affectation spéciale et de la préparation des états financiers audités du Fonds d'affectation spéciale créé aux fins du Fonds pour l'adaptation pour l'exercice 2016, qui seront bientôt achevés.

112. Par ailleurs, il fait le point sur la situation financière du Fonds d'affectation spéciale créé aux fins du Fonds pour l'adaptation et de la monétisation des unités de réduction certifiée des émissions (URCE). Depuis la création du Fonds, les recettes totales se sont chiffrées à 546,9 millions de dollars, dont 196,6 millions de dollars provenant de la vente des URCE, 344,8 millions de dollars provenant de dons et 5,6 millions de dollars de revenus de placements produits par l'Administrateur. Les fonds disponibles pour l'approbation de nouveaux projets et programmes ont légèrement diminué depuis la dernière réunion et s'élevaient à 168,6 millions à la fin juin. Il annonce que les ventes opportunistes d'URCE se sont poursuivies à un rythme modéré, malgré une offre qui reste excédentaire sur les marchés et une demande des acheteurs qui demeure très faible.

113. De plus, il fait état d'un accord de don signé avec la Région wallonne et de l'avenant à l'accord avec la Fondation des Nations Unies au sujet de dons privés reçus via le site web du Fonds pour l'adaptation de façon à prolonger sa validité. Il déclare que l'Administrateur va continuer de profiter des occasions de vendre des URCE à bon prix dans le cadre de ventes de gré à gré particulières durant l'exercice 2017, et enfin de procéder à tout suivi nécessaire en attendant une décision de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (la Réunion des Parties) sur la recommandation du Conseil du Fonds pour l'adaptation de prolonger le mandat de l'Administrateur à son expiration en mai 2017.

114. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note du rapport de l'Administrateur (document AFB/EFC.19/11).

b) Situation du portefeuille de projets et programmes en préparation

115. Compte tenu du rapport du Comité d'examen au titre du point 6 de l'ordre du jour, le Conseil reporte l'examen de la situation du portefeuille de projets et programmes en préparation à sa vingt-neuvième réunion.

Point 14 de l'ordre du jour : Dialogue avec les organisations de la société civile

116. Le compte rendu du dialogue avec les organisations de la société civile fait l'objet de l'**annexe III** au présent rapport.

Point 15 de l'ordre du jour : Élection des membres des organes de direction

117. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) d'élire :
 - i) M. Michael Jan Hendrik Kracht (Allemagne, Parties visées à l'annexe I) comme Président du Conseil ;
 - ii) Mme Fatuma Mohamed Hussein (Kenya, Parties non visées à l'Annexe I) comme Présidente du Panel d'accréditation ;
 - iii) Mme Yuka Greiler (Europe de l'Ouest et autres États) comme Vice-présidente du Panel d'accréditation ;
- b) d'élire les autres membres des organes de direction pendant l'intersession.

(Décision B.28/48)

Point 16 de l'ordre du jour : Date et lieu des réunions en 2017

118. À l'invitation du Président, la Directrice du Secrétariat rappelle qu'à sa vingt-septième réunion, le Conseil a décidé :

- a) de tenir sa vingt-neuvième réunion du 14 au 17 mars 2017 à Bonn (Allemagne) ; et
- b) de tenir sa trentième réunion du 10 au 13 octobre 2017 à Bonn (Allemagne).

Point 17 de l'ordre du jour 17: Questions diverses

a) *Dialogue avec la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Mme Patricia Espinosa*

119. Le Président invite Mme Patricia Espinosa, Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à prendre la parole. Mme Espinosa évoque les défis du financement de l'adaptation à relever et les opportunités à saisir, ainsi que les différentes étapes aboutissant à la COP22 à Marrakech.

120. S'agissant des défis à relever et des opportunités à saisir, elle commence par décrire le contexte général du financement de l'adaptation. Le monde traverse une phase où l'adaptation se développe pour devenir partie intégrante de toutes les actions de développement, et est confronté

aux transformations plus profondes qui s'imposent pour faire face au changement climatique. Le Fonds pour l'adaptation a joué un rôle notable dans la mise en œuvre d'activités d'adaptation concrètes visant à réduire la vulnérabilité et à aider les communautés et les pouvoirs publics à apprendre les outils, technologies et politiques qui peuvent les rendre moins vulnérables. Elle encourage le Fonds à continuer à faire connaître son expérience afin d'en tirer parti et participer au processus de négociation, qui pâtit parfois d'un manque de connaissances sur ce qui est déjà réalisé.

121. L'accès direct dont le Fonds a posé les premiers jalons, qui a joué un rôle fondamental en donnant aux pays en développement les outils pour tracer leur propre trajectoire de développement, a été particulièrement important. Elle a pris note des informations communiquées par le Secrétariat du Fonds dans son exposé au Forum de Durban sur le renforcement des capacités à la vingt-quatrième réunion des organes subsidiaires organisée à Bonn en mai 2016, en particulier au sujet des obstacles auxquels sont confrontées les institutions nationales lorsqu'elles accèdent aux ressources et les gèrent. Il importe de communiquer aussi ces informations dans le cadre du débat en cours sur le renforcement des capacités à accéder aux ressources financières.

122. S'agissant des attentes que suscite Marrakech et des opportunités pour le Fonds pour l'adaptation, elle rappelle que l'ordre du jour de la COP22 portait sur la question de savoir comment le Fonds pourrait agir en faveur de l'Accord de Paris, et elle invite instamment le Secrétariat et les membres du Conseil à être prêts à soutenir toute demande d'informations ou d'éclaircissement durant les débats sur cette question.

123. Évoquant l'avenir du Fonds pour l'adaptation et de ses ressources, elle déclare qu'il est important de ne pas oublier que l'ampleur du problème est tel que tout le monde doit participer, forger davantage de partenariats et intensifier la coopération. La capacité du Fonds à mobiliser les efforts en vue de répondre aux besoins des pays en développement est un atout important, tout comme son expérience des financements innovants et les politiques et programmes qui permettent au Fonds de fonctionner harmonieusement. Le financement de l'adaptation devrait attirer davantage l'attention des milieux politiques à Marrakech, et constitue une priorité importante de la prochaine présidence marocaine. L'atelier de session sur le financement à long terme de l'action climatique durant les réunions des organes subsidiaires en mai a montré que l'accès au financement de l'adaptation reste difficile, en particulier pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, et le deuxième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique à Marrakech devrait aborder les questions de l'accroissement du financement de l'adaptation, de la nécessité d'aider les pays en développement et de la coopération visant à renforcer les environnements propices et favoriser les activités de préparation. Ainsi, les ministres devraient se concentrer sur l'amélioration de l'efficacité du financement de l'adaptation et sur les partenariats plus vastes nécessaires pour y parvenir. À cet égard, le morcellement de l'aide disponible à cause de la multiplicité des sources de financement est un problème qu'il faut résoudre pour que l'accès aux financements soit efficace et simplifié.

124. Elle achève son intervention en remerciant la Directrice sortante du Secrétariat d'avoir joué un rôle majeur en faisant fonctionner le Fonds de façon harmonieuse.

125. Mme Espinosa répond ensuite à certaines questions et observations formulées par des membres, dont plusieurs axées sur l'avenir du Fonds et sa relation avec le Fonds vert, en particulier dans le cadre de la simplification de l'accès au financement de l'adaptation. Bien qu'elle occupe son poste depuis peu et qu'elle ait encore beaucoup à apprendre, elle déclare qu'il est clair que le financement de l'adaptation fait l'objet de nombreux débats et est une question fondamentale pour

la COP22, qui doit se focaliser sur l'action et la mise en œuvre. Il existe de nombreux instruments et de nombreuses institutions qui tentent de financer l'action climatique, ce qui crée une situation complexe difficile à comprendre pour le commun des mortels. Le type de mesures et d'actions publiques nécessaires pour lutter contre le changement climatique et les moyens de mobiliser et lever des fonds à cet effet restent à la fois difficiles à comprendre et à faire comprendre. C'est pourquoi il faut simplifier la structure, et le meilleur moyen d'y parvenir consiste à renforcer les institutions qui travaillent sur le financement de l'action climatique en tissant des relations entre elles. D'autre part, l'Accord de Paris va bientôt entrer en vigueur, et l'architecture institutionnelle devra s'y adapter. Elle termine en disant que les besoins d'adaptation sont évidents et énormes et que son équipe et elle-même se tiennent prêtes à apporter leur concours au Fonds.

126. Un membre du Conseil demande à la Secrétaire exécutive si un représentant du Fonds pourrait participer au deuxième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique qui doit se tenir à la COP22.

127. Un autre membre du Conseil demande si un nouveau Secrétaire général des Nations Unies avec un nouveau programme ne risque pas de faire passer le changement climatique au second plan. Mme Espinosa répond qu'alors que la signature et la ratification de l'Accord de Paris en un temps record ont donné à cette question une crédibilité indéniable, plusieurs élections vont avoir lieu dans le monde qui pourraient se traduire par des changements, et les sociétés et les populations doivent continuer à faire pression pour que les travaux sur le changement climatique se poursuivent. Il n'en reste pas moins que le programme d'action pour le climat est extrêmement solide car il occupe une place centrale dans la gestion des grandes menaces telles que la faim, les catastrophes et les déplacements de populations, et par conséquent dans la vie quotidienne de chacun.

128. À la demande de Mme Espinosa, Mme Dechen Tsering, Coordinatrice des finances, de la technologie et du renforcement des capacités au Secrétariat de la CCNUCC, répond à une demande d'éclaircissement au sujet du point de l'ordre du jour de la COP22 qui concerne la façon dont le Fonds pourrait agir en faveur de l'Accord de Paris. Elle déclare qu'à sa vingt-deuxième session, la COP doit demander au Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris de réaliser les travaux préparatoires nécessaires sur cette question. Cette mesure est prévue au titre du point « organisation interne » de l'ordre du jour de la COP22. Elle poursuit en décrivant les différents moyens possibles pour le Groupe de travail spécial d'examiner cette question mais déclare que quoi qu'il en soit, les coprésidents du Groupe de travail se prononceront sur la marche à suivre en fonction des interventions des Parties durant les débats sur cette question.

129. Après l'intervention de Mme Tsering, Mme Espinosa souligne qu'il est important que les pays participent activement à différents moments aux séances pertinentes de la COP et de la Réunion des Parties pour veiller à ce que cette question soit traitée du point de vue de la procédure et pour faire des propositions précises sur la façon d'y donner suite dans l'organisation des travaux. Le Groupe de travail spécial est cependant l'organe au sein duquel un débat plus approfondi aura lieu, l'idéal étant qu'il soit étayé par des présentations des pays sur les raisons pour lesquelles la participation du Fonds est importante. Tous les membres du Conseil sont par conséquent encouragés à contacter leur délégation pour veiller à ce qu'elles participent activement aux débats.

130. Le Président remercie Mme Espinosa pour sa contribution à la réunion.

b) Procédure de recrutement du nouveau Directeur du Secrétariat

131. Le Président informe les membres du Conseil que le Vice-président et lui-même ont envoyé une lettre à la Chef du Secrétariat, Mme Naoko Ishii, au sujet du recrutement d'un nouveau Directeur du Secrétariat, et se sont ensuite entretenus des termes de référence avec elle. Un avis de vacance de poste a été publié le 28 septembre indiquant une date limite au 12 octobre 2016. Le Président et le Vice-président vont maintenant participer au processus de présélection et participeront au panel d'entretiens individuels, et sont en pourparlers avec Mme Ishii sur les meilleures dates pour interviewer les candidats.

132. Le Fonds pour l'adaptation prend note du rapport du Président sur le processus de recrutement.

Point 18 de l'ordre du jour : Adoption du rapport

133. Le présent rapport est adopté pendant l'intersession par le Conseil après sa vingt-huitième réunion.

Point 19 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

134. Le Président déclare la réunion close à 17 h 50 le vendredi 7 octobre 2016.

ANNEXE I

MEMBRES ET MEMBRES SUPPLÉANTS PARTICIPANT À LA VINGT-HUITIÈME RÉUNION DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION

MEMBRES		
Nom	Pays	Groupe
M. Yerima Peter Tarfa	Nigéria	Afrique
M. David Kaluba	Zambie	Afrique
M. Emilio L. Sempris Ceballos	Panama	Amérique latine et Caraïbes
M. Lucas Di Pietro Paolo	Argentine	Amérique latine et Caraïbes
M. Ahmed Waheed	Maldives	Asie-Pacifique
Mme Monika Antosik	Pologne	Europe de l'Est
M. Aram Ter-Zakaryan	Arménie	Europe de l'Est
M. Antonio Navarra	Italie	Europe de l'Ouest et autres États
M. Hans Olav Ibrekk	Norvège	Europe de l'Ouest et autres États
M. Michael Jan Hendrik Kracht	Allemagne	Parties visées à l'Annexe I
Mme Tove Zetterström-Goldmann	Suède	Parties visées à l'Annexe I
Mme Fatuma Mohamed Hussein	Kenya	Parties non visées à l'Annexe I
Mme Patience Damphey	Ghana	Parties non visées à l'Annexe I
M. Naresh Sharma	Népal	Pays les moins avancés
M. Paul Elreen Phillip	Grenade	Petits États insulaires en développement

MEMBRES SUPPLÉANTS		
Nom	Pays	Groupe
M. Petrus Muteyauli	Namibie	Afrique
M. Albara E. Tawfiq	Arabie saoudite	Asie-Pacifique
Mme Ardiana Sokoli	Albanie	Europe de l'Est
Mme Umayra Taghiyeva	Azerbaïdjan	Europe de l'Est
Mme Irina Helena Pineda Aguilar	Honduras	Amérique latine et Caraïbes
M. Marc-Antoine Martin	France	Europe de l'Ouest et autres États
Mme Yuka Greiler	Suisse	Europe de l'Ouest et autres États
M. Markku Kanninen	Finlande	Parties visées à l'Annexe I
Mme Aida Velasco Munguira	Espagne	Parties visées à l'Annexe I
Mme Margarita Caso Chavez	Mexique	Parties non visées à l'Annexe I
M. Chebet Maikut	Ouganda	Pays les moins avancés

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ À LA VINGT-HUITIÈME RÉUNION DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION

1. Ouverture de la réunion.
2. Organisation interne :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux.
3. Rapport sur les activités du Président.
4. Rapport sur les activités du Secrétariat.
5. Rapport du Panel d'accréditation.
6. Rapport de la dix-neuvième réunion du Comité d'examen des projets et programmes (Comité d'examen) :
 - a) Financement des projets relevant du programme pilote pour les activités régionales ;
 - b) Présentation des propositions de projets et programmes reçues pour examen ;
 - c) Problèmes recensés lors de l'examen des projets/programmes ;
 - d) Propositions de projets et programmes ;
 - e) Étude complémentaire sur la logique de l'adaptation.
7. Rapport de la dix-neuvième réunion du Comité d'éthique et des finances (Comité d'éthique) :
 - a) Rapport annuel de la performance de l'exercice 2016 ;
 - b) Évaluation du Fonds ;
 - c) Stratégie de gestion des connaissances ;
 - d) Efficacité du processus d'accréditation sur le plan des coûts et des résultats ;
 - e) Politique et plan d'action en matière de genre ;
 - f) Mécanisme de traitement des plaintes ;
 - g) Application du code de conduite ;
 - h) Questions financières.

8. Stratégie de mobilisation des ressources.
9. Rapport de la mission de suivi du portefeuille en Mongolie.
10. Rapport du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources.
11. Questions laissées en suspens depuis la vingt-septième réunion du Conseil :
 - a) Discussion stratégique sur les objectifs et autres mesures du Fonds. Liens éventuels entre le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert pour le climat ;
 - b) Stratégie à moyen terme pour le Fonds ;
 - c) Recommandations en instance issues de la première phase de l'évaluation globale.
12. Communication et sensibilisation.
13. Questions financières :
 - a) Situation financière du Fonds d'affectation spéciale et monétisation des URCE ;
 - b) Situation du portefeuille de projets et programmes en préparation.
14. Dialogue avec les organisations de la société civile.
15. Élection des membres des organes de direction pour le prochain mandat.
16. Date et lieu des réunions en 2017 et au-delà.
17. Questions diverses.
18. Adoption du rapport.
19. Clôture de la réunion.

ANNEXE III

DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE, 6 OCTOBRE 2016, BONN (ALLEMAGNE)

1. Le Vice-président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, M. Michael Jan Hendrik Kracht (Allemagne, Parties visées à l'Annexe I), invite le Conseil à entamer un dialogue avec la société civile. Le dialogue s'ouvre avec un hommage à M. Alpha Kaloga (Germanwatch) qui est récemment retourné à Conakry (Guinée) après avoir coordonné le réseau des ONG du Fonds pour l'adaptation pendant de longues années.
2. Mme Lisa Junghans (Germanwatch) fait le point sur l'outil de suivi et d'évaluation qui avait été présenté au Conseil. Elle explique que durant la phase de conception d'un projet, il évalue, entre autres, le caractère transparent et participatif du processus ; pendant celle de la mise en œuvre, il évalue la manière dont le processus est à l'écoute des retours d'information et des préoccupations des populations locales, ainsi que la transparence et la responsabilité financière du projet ; enfin au stade des activités récentes du projet, il évalue les activités programmées du projet en examinant ce qui a été fait ou non et en rend compte. La note finale est alors envoyée aux institutions de mise en œuvre afin qu'elles formulent des observations, après quoi une synthèse est publiée sur le site web du réseau des ONG du Fonds pour l'adaptation.
3. M. Edas Muñoz Galeano (Fundación VIDA) fait une démonstration de l'application des critères de la fiche d'évaluation des projets à un projet du Fonds pour l'adaptation au Honduras (HON/MIE/Water/2010/4). Durant la phase de conception, le projet respectait tous les critères, et la plupart d'entre eux durant la phase de mise en œuvre car il reste encore deux mois avant l'achèvement du processus d'évaluation et de l'audit définitif. De plus, il énumère les réalisations du projet.
4. M. Sönke Kreft (Germanwatch) rend compte du dîner stratégique qui s'est tenu le mercredi 5 octobre 2016 à Bonn, durant lequel les participants ont évoqué la stratégie du Fonds pour l'adaptation après Paris, les solutions possibles et les sources de financement novatrices potentielles, ainsi que la possibilité d'accréditation par le Fonds vert pour le climat. M. Benito Müller explique en outre l'option de financement participatif en prenant comme exemple le transport aérien. Il est nécessaire d'envisager toutes les possibilités de financements novateurs et d'avoir des défenseurs dans le processus politique qui pourraient mettre l'accent sur la valeur ajoutée du Fonds pour l'adaptation et attirer l'attention sur ses réussites.
5. M. Jean Paul Brice Affana (Germanwatch) déclare qu'il faut hiérarchiser les projets et programmes régionaux selon qu'ils répondent aux besoins et aux préoccupations des bénéficiaires locaux. Un moyen d'y parvenir consiste à se concentrer sur les pays qui n'ont pas encore de projet financé par l'intermédiaire d'une INM. Il ajoute que des moyens adéquats doivent être alloués à la stratégie de gestion des connaissances, faute de quoi l'efficacité à court terme du Fonds et son intérêt à long terme seraient compromis. Cette stratégie devrait tirer les enseignements de la société civile. Il faudrait réaliser une analyse des lacunes à combler et créer un cadre favorable donnant à la société civile une plateforme pour partager son expérience et en tirer les leçons. La mobilisation des ressources doit se faire en cherchant des sources de financement innovantes, et pourrait s'accélérer en mettant en lumière les besoins des populations les plus vulnérables.

6. Mme Lisa Elges (Transparency International) se félicite du mécanisme de traitement des plaintes du Fonds mais demande pourquoi il a été décrit comme un mécanisme *ad hoc* alors qu'il est fondamental dans la gestion des risques. Il ne faut pas le considérer comme complémentaire. Il doit aussi assurer la confidentialité, permettre l'anonymat, protéger l'identité, aider les dénonciateurs en cas de représailles, donner des critères objectifs pour poursuivre ou rejeter les plaintes et prévoir un plan de suivi et d'évaluation. De plus, le Fonds doit déterminer comment le mécanisme fonctionnerait au sein des structures nationales de règlement des griefs, comment le Secrétariat serait chargé de gérer les plaintes et comment le mécanisme serait encouragé et expliqué de façon facilement compréhensible.
7. M. Kreft évoque également les projets en retard et déclare que le réseau des ONG devrait préparer un document en analysant les raisons. Le problème a trait à la gestion des connaissances et à l'analyse des lacunes à combler. Un certain nombre de rapports d'exécution des projets ne figurent pas sur le site web du Fonds, et 83 % des projets et programmes ont au moins un rapport d'exécution manquant. De plus, de nombreux projets n'ont pas de site web. Ces problèmes doivent être résolus dans le cadre des débats sur la gestion des connaissances. Il indique que plusieurs raisons expliquent les retards des projets, que l'on peut regrouper en bonnes ou mauvaises raisons selon qu'elles ont trait ou non à l'amélioration des projets.
8. M. Hountondji Kodjo Edzromi Mawuse (JVE Bénin) évoque le projet du Fonds pour l'adaptation au Bénin (BEN/NIE/Coastal/2012/1). Il déclare que les principales raisons pour lesquelles l'INM n'a pas réussi à préparer le projet pour approbation sont les suivantes : ingérence de l'État dans le processus de sélection, absence de consultations sérieuses, instabilité institutionnelle de l'INM, compétences techniques insuffisantes à l'INM et manque de données pour justifier qu'il s'agit d'un projet d'adaptation. Les autres pays et INM peuvent en tirer les enseignements suivants : éviter de politiser les projets et faire participer des parties prenantes dotées de compétences techniques à l'élaboration des fiches de projets. De plus, il faudrait créer une base de données fiable sur les questions de changement climatique qui soit accessible au public, de façon à définir et justifier les projets d'adaptation appropriés. Enfin il faut également continuer à organiser et renforcer les capacités de la société civile dans le cadre de la conception, de la préparation et de l'exécution des projets.
9. Il est relevé que les pouvoirs publics ont des responsabilités à la fois politiques et techniques, et qu'il serait utile d'écouter leurs représentants. Il est difficile de séparer les intérêts politiques du processus ; lorsque cela se produit, cela peut provoquer un manque de volonté politique de soutenir un projet. Il doit exister un moyen d'associer les responsables politiques à différents niveaux. La présentation des leçons qui ont été tirées a été importante et il est nécessaire de se pencher plus attentivement sur les lacunes identifiées. De plus, il faut créer des liens entre les sites web des projets et le site du Fonds pour l'adaptation. Par ailleurs, certains se sont déclarés préoccupés par la possibilité qu'un mécanisme anonyme de traitement des plaintes encourage des plaintes fantaisistes, voire infondées. L'opinion a également été émise qu'il semble que les travaux du Fonds et de la société civile fassent double emploi, les deux procédant à des évaluations à mi-parcours des projets. La question est posée de savoir si l'on pourrait trouver des synergies entre les deux processus. L'adaptation est un concept en évolution qu'il est parfois difficile de comprendre. Il faut néanmoins élaborer les projets malgré cette incertitude.

10. M. Mawuse déclare que si la société civile est là pour aider les pays en cas de difficulté, elle doit aussi apporter une contribution aux propositions concrètes et doit être consultée à ce sujet. Mme Elges indique que l'anonymat est une obligation essentielle du mécanisme de traitement des plaintes, mais que l'on pourrait mettre en place un processus destiné à distinguer entre les plaintes fantaisistes et les plaintes fondées. L'essentiel est que le Secrétariat dispose de la capacité nécessaire pour s'occuper de ces plaintes.
11. Le Vice-président remercie les membres de la société civile présents pour leurs exposés.

ANNEXE IV

Mécanisme *ad hoc* de traitement des plaintes (Mécanisme *ad hoc*)**Qu'est-ce que le Mécanisme *ad hoc* de traitement des plaintes ?**

1. Le Mécanisme *ad hoc* de traitement des plaintes est un élément complémentaire au cadre de gestion des risques du Fonds pour l'adaptation, qui comprend le mécanisme de règlement des griefs nécessaire pour l'accréditation des institutions de mise en œuvre.
2. Le Fonds pour l'adaptation (le Fonds) met le Mécanisme *ad hoc* de traitement des plaintes à la disposition des institutions de mise en œuvre et des membres des communautés qui subissent les effets négatifs de la mise en œuvre de projets/programmes financés par le Fonds. Le Mécanisme *ad hoc* de traitement des plaintes a pour objet de donner suite aux plaintes formulées contre des projets/programmes financés par le Fonds en adoptant une démarche participative.
3. Les plaignants et les institutions de mise en œuvre doivent dans un premier temps faire appel au mécanisme de règlement des griefs de l'institution de mise en œuvre. Le Mécanisme *ad hoc* de traitement des plaintes peut cependant être utilisé lorsque les Parties n'ont pas trouvé de solution mutuellement satisfaisante par l'intermédiaire du mécanisme de règlement des griefs des institutions de mise en œuvre dans un délai d'un an. Le Mécanisme *ad hoc* de traitement des plaintes impose que les plaintes soient déposées par écrit par au moins l'une des Parties.
4. Le Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Secrétariat) gèrera de façon indépendante tous les aspects relatifs au traitement des plaintes, sous la supervision du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique) du Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil)¹.
5. Le Mécanisme *ad hoc* de traitement des plaintes fait appel à des techniques de règlement extrajudiciaire des litiges². Sa principale caractéristique est qu'il facilite efficacement un dialogue entre les parties prenantes, agit en médiateur et aide à résoudre les problèmes soulevés, et tire des enseignements et les échange pour améliorer les opérations futures.

¹ Voir le cadre de gestion des risques du Fonds pour l'adaptation à l'adresse suivante : <https://www.adaptation-fund.org/documents-publications/operational-policies-guidelines/>.

² Il s'agit de l'accompagnement, de la médiation, de la résolution des problèmes par coopération ou en tenant compte des intérêts des parties, de l'évaluation objective, de la recherche conjointe des faits, de la négociation, de la conciliation, de l'arbitrage, etc.

Comment fonctionne-t-il ?

6. **Réception :** Dans un délai de 5 jours ouvrés après avoir reçu une plainte, après avoir déterminé que la plainte n'est pas exclue du processus suivant les dispositions ci-dessous, le Directeur du Secrétariat informe les Parties de la réception de la plainte.
7. Au cours de l'échange d'informations entre les Parties, le Secrétariat veille à ce que les noms et les autres identifiants soient expurgés si la confidentialité est demandée.
8. **Évaluation et accord :** Le Secrétariat, sur la base des consultations avec les Parties, rédige un projet de rapport d'évaluation exposant les préoccupations et les attentes des Parties dans un délai de 20 jours ouvrés. Les Parties peuvent formuler des observations sur ce rapport dans un délai de 10 jours ouvrés.
9. Le Secrétariat intègre les observations pertinentes dans un Rapport final d'évaluation public contenant en annexe la plainte et les observations des Parties. Le Secrétariat élaborera et inclura, en concertation avec les Parties sur la base de leur bonne foi, une stratégie convenue visant à la compréhension mutuelle des problèmes (confirmant ou rejetant les plaintes) et proposant des possibilités acceptables de parvenir à des solutions. Cette stratégie reposera sur des techniques de résolution extrajudiciaire des litiges. Le Rapport final d'évaluation est soumis au Comité d'éthique, qui présentera une recommandation à l'approbation du Conseil, conformément au cadre de gestion des risques du Fonds.
10. **Avis de non-objection par le Comité d'éthique sur le Rapport final d'évaluation :** Le Secrétariat confirme que l'accord des Parties figure dans le Rapport. Puis il communique rapidement ce rapport au Comité d'éthique par courrier électronique et demande son avis de non-objection dans un délai de 14 jours ouvrés. Si une objection est soulevée, le Secrétariat informe les Parties qu'il cessera toute activité de règlement de litige liée à cette plainte.
11. Si un avis de non-objection est communiqué, le Secrétariat, en concertation avec les Parties et avec leur participation, met en œuvre la stratégie. Des mesures de renforcement de la confiance ou des activités de règlement des litiges pertinentes peuvent reposer sur les problèmes particuliers qui ont été soulevés, ou sur un ensemble de problèmes, en s'attachant à les résoudre indépendamment les uns des autres, ou globalement en couvrant tous les aspects de la plainte.
12. **Mise en œuvre et suivi :** Le Mécanisme *ad hoc* de traitement des plaintes exige des mesures de renforcement de la confiance et un engagement constant de bonne foi. C'est pourquoi il ne peut pas être limité dans le temps. Le Secrétariat préparera et soumettra les rapports actualisés sur la mise en œuvre de la stratégie de règlement des litiges convenue proposée dans le Rapport final d'évaluation. Les Rapports actualisés sont soumis au Comité d'éthique. Les frais liés aux activités du Mécanisme *ad hoc* de traitement des plaintes sont pris en charge par le Fonds.
13. Le Mécanisme *ad hoc* de traitement des plaintes n'est pas une garantie qu'un règlement sera trouvé. Si dans l'intervalle entre deux rapports actualisés le Mécanisme *ad hoc* ne permet de mettre

en œuvre aucune activité dans le cadre de la stratégie de règlement des litiges, le Directeur du Secrétariat du Fonds, en concertation avec le Président du Comité d'éthique, peut décider de suspendre les activités de règlement des litiges ou d'y mettre fin.

14. Si les activités de règlement des litiges sont suspendues, le Secrétariat informe les Parties que le Mécanisme *ad hoc* de traitement des plaintes cessera temporairement en ce qui concerne cette plainte, et leur donne les raisons de cette suspension.

15. Le Directeur du Secrétariat, en concertation avec les Parties, réexamine la décision de suspendre les activités de règlement des litiges tous les deux mois. Ce faisant, le Secrétariat s'emploie à ce que les Parties s'accordent à participer de nouveau de bonne foi. Le Mécanisme *ad hoc* de traitement des plaintes reprend lesdites activités si le Directeur du Secrétariat, en concertation avec les Parties, juge que les conditions pour le faire sont réunies.

16. **Mesures de recours et d'incitation :** S'il faut mettre fin à ces activités par manque de coopération de l'une des Parties, le Secrétariat peut renvoyer la plainte devant le Comité d'éthique, qui peut recommander au Conseil les mesures prévues dans le cadre de gestion des risques.

17. **Règlement :** Une fois que toutes les affaires sont réputées résolues ou que les activités de règlement des litiges sont achevées, le Secrétariat publie un Rapport définitif de règlement mentionnant toute solution transitoire trouvée durant le processus.

18. Le Secrétariat inclura dans le Rapport définitif de règlement une analyse succincte des aspects systémiques liés à la politique qui pourraient avoir provoqué la plainte ou son absence de règlement. Il peut s'agir de la conformité à la politique, de la capacité institutionnelle, du cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux, d'une supervision insuffisante, des compétences techniques, de l'information et des consultations, ou d'autres aspects pertinents.

19. Ce rapport est communiqué aux Parties qui doivent formuler leurs observations dans un délai de **14 jours ouvrés**. Le Secrétariat intègre toute observation pertinente dans le Rapport définitif de règlement, joint en annexe les observations des Parties et soumet le rapport au Conseil.

Qui peut déposer une plainte, et les plaintes peuvent-elles avoir un caractère confidentiel ?

20. Tout individu, ou son (ou ses) représentant(s), vivant dans une zone où un projet financé par le Fonds peut avoir des répercussions, peut porter une plainte écrite devant le Secrétariat.

21. Si les plaignants pensent qu'il peut y avoir un risque de mesures de rétorsion pour avoir exprimé leurs préoccupations, ils peuvent exiger que leur plainte soit traitée de manière confidentielle. La confidentialité recouvre les noms, adresses, images et toute autre information permettant d'identifier les plaignants. Cette disposition s'applique également aux représentants des plaignants ou à tout autre individu dont on pense qu'il risque, actuellement ou à l'avenir, de subir des mesures de rétorsion.

22. La confidentialité peut être demandée à tout moment et est assurée tout au long du processus. À l'exception du Secrétariat, personne n'aura accès à des informations confidentielles.

Comment et quand déposer une plainte ?

23. Les plaintes seront déposées par écrit dans toute langue des Nations Unies³. Toutefois, lorsqu'une plainte n'est pas déposée en anglais, et aux fins de sa traduction, un délai supplémentaire peut être nécessaire pour préparer le projet de rapport d'évaluation visé au paragraphe 8.

24. Les plaintes doivent être déposées comme suit : 1- par courrier électronique à l'adresse complaints@adaptation-fund.org ; ou 2- sur support papier au Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation, 1818 H Street NW, N7-700, Washington, DC 20433, États-Unis.

25. Les plaintes mentionneront le nom et l'adresse des plaignants. Elles indiqueront également si un ou plusieurs représentants sont désignés, et préciseront leur nom et leur adresse.

26. Les plaintes contiendront toute information se rapportant au projet (à savoir titre, site, secteur, description, etc.), notamment les activités du projet jugées être une source réelle ou potentielle d'effets dommageables et la nature des dommages attribués à ces activités.

27. Les plaintes peuvent être envoyées jusqu'à la date de la soumission du dernier rapport d'évaluation du projet concerné.

Exclusions

28. Les plaintes présentant une quelconque caractéristique suivante sont exclues du Mécanisme *ad hoc* de traitement des plaintes :

- a) les plaintes anonymes (elles diffèrent des plaintes confidentielles qui sont visées plus haut) ;
- b) les plaintes fantaisistes, malveillantes ou vexatoires⁴ ;

³ Les langues officielles des Nations Unies sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

⁴ Le sens généralement accepté des termes « fantaisiste, malveillant et vexatoire » est le suivant : i) fantaisiste-banal, insignifiant ou futile, peu sérieux ; ii) malveillant-empreint de mauvaise volonté ou de malveillance actives, ou ayant de mauvaises intentions à l'égard d'autrui ; iii) vexatoire-qui provoque ou tend à provoquer un agacement, une frustration ou une détresse, ou qui n'a pas de motif suffisant pour agir et qui ne cherche qu'à créer des ennuis. Plusieurs facteurs peuvent indiquer qu'une plainte est

- c) les plaintes émanant d'une institution d'exécution ou de son personnel contre l'institution de mise en œuvre avec laquelle elle a conclu un contrat, relatives à un contrat entre l'institution d'exécution et l'institution de mise en œuvre ;
- d) les plaintes liées à des activités sans rapport avec le projet financé par le Fonds ; ou
- e) les plaintes liées à des questions déjà prises en compte dans le cadre d'une plainte antérieure et pour lesquelles une solution a été trouvée d'un commun accord, à moins que cette plainte repose sur des faits nouveaux inconnus lorsque la plainte initiale a été déposée.

Diffusion d'informations

29. Conformément aux obligations fiduciaires des institutions de mise en œuvre de respecter les normes en matière de transparence, de lutte contre la corruption et de pouvoirs d'auto-investigation, le Fonds pour l'adaptation animera une page sur son site web, dite Registre de transparence, correspondant au mécanisme de règlement des griefs des institutions de mise en œuvre. Il y dressera la liste des mécanismes de règlement des griefs de chaque institution de mise en œuvre et mentionnera le présent Mécanisme *ad hoc* de traitement des plaintes.

30. En outre, par souci de transparence, le Fonds pour l'adaptation consacre une page de son registre de transparence à chaque plainte reçue, sur laquelle tous les documents pertinents sont divulgués, y compris les rapports finaux d'évaluation, les avis publics, les rapports actualisés et les rapports définitifs de règlement. Cette page contient des liens croisés avec la page du projet.

31. Les institutions de mise en œuvre sont encouragées à insérer sur leur site web un lien vers le Registre de transparence du Fonds pour l'adaptation.

fantaisiste, malveillante ou vexatoire, par exemple si la plainte ne définit pas clairement le fond ou les questions précises qu'il faut traiter ; la plainte concerne uniquement des questions insignifiantes sans proportion avec leur importance ; la plainte rentre dans le cadre de représailles ; la plainte change sans arrêt, apparemment pour prolonger un engagement avec le Mécanisme *ad hoc* de traitement des plaintes ; la plainte n'apporte aucune information nouvelle par rapport à une plainte déjà prise en compte par le Mécanisme *ad hoc* ; la plainte est déposée par une personne qui a des contacts excessifs ou des exigences déraisonnables, en ayant notamment des comportements abusifs et en faisant des menaces.

ANNEX V**KNOWLEDGE MANAGEMENT STRATEGY AND ACTION PLAN**

Knowledge Management Strategy

1 VISION

1. The Adaptation Fund (the Fund) aims to be a key institution generating, managing and sharing knowledge in adaptation and climate finance, and facilitating the access and use of that knowledge by other stakeholders.
2. The objective of the knowledge management strategy is to help enhance recipient countries' knowledge to reduce vulnerability and increase adaptive capacity, especially of the most vulnerable communities.

2 GOALS

- To have the knowledge infrastructure and operational framework for knowledge management in place.
- To be a key knowledge facilitator with processes in place to promote collaboration with key stakeholders via in person and virtual collaboration mechanisms in a user-friendly way.
- To have mechanisms in place that enable the Fund to extract, analyze, learn and share lessons from the projects and programs it finances, hence contributing to the improvement of the design and effectiveness of adaptation projects and programmes.
- To have systems and processes in place for sharing the Fund's own data, information and knowledge to reduce vulnerability and increase adaptive capacity of the developing countries, ultimately contributing to position climate change adaptation as a global priority.
- To enable countries and institutions with knowledge management tools and strategies to promote knowledge capture and sharing on adaptation and climate finance issues.
- To influence the adaptation and climate change space through the knowledge captured, shared and transferred.
- To enhance the transparency of the Fund through the generation and sharing of knowledge and lessons learnt on its key processes.

3 VALUE OF KNOWLEDGE MANAGEMENT

3. Implementation and Monitoring of a KM strategy takes resources, both monetary and people. Ongoing measurements of the Fund's KM achievements will show that dedicating time and resources towards knowledge management are worth the investment. The Fund's KM programme should be monitored and evaluated based on two criteria:

Efficiency

- Capitalize on lessons learned to minimize errors and duplication in the design of new projects, and optimize the Fund's operational procedures
- Increase the efficiency of ground level action based on lessons learned from the implementation of concrete adaptation projects
- Reduce the loss of knowledge once a Board member or a secretariat staff leaves the job
- Reduce new staff/board member on-boarding time
- Improve donor coordination
- Provide easy-to-retrieve information for the Fund's clients and other stakeholders
- Generate and share knowledge that would help increase efficiency of the broader climate finance instruments and tools currently deployed.

Effectiveness

- Increase projects' capacity to address adaptation issues
- Increase number of successfully accredited National Implementing Entities
- Increase beneficiaries' satisfaction with their engagement on Fund-related issues
- Generate new knowledge and data sets that are valuable for the adaptation community, for example as a basis for new approaches
- Increase the impact of climate change adaptation activities on the ground level

Target audience

4. The relevant stakeholders for the Fund include:

- Civil society, communities and individuals related to individual projects
- Adaptation Fund Board members, the secretariat and the Trustee
- Experts, academia, think tanks and private firms
- Institutions that may wish to pursue accreditation, already accredited entities that can help share best practices, experiences and knowledge already learned
- Beneficiary and contributor government representatives
- Other climate and environment funds

5. The target audience also includes the media and general public to promote increased awareness and understanding of importance of adaptation and climate change.

4 KNOWLEDGE MANAGEMENT FRAMEWORK

6. Knowledge Management can be a key differentiator in public sector organizations. Knowledge can and should be captured down to the lowest level of abstraction. Measuring knowledge is a combination of qualitative and quantitative improvements. The present framework will help generate and share knowledge to benefit all Fund stakeholders including, at the internal level, to the secretariat and Board. The Fund can achieve significant wins, including transferring learnings from one country to another to improve processes, capitalizing on key lessons learned from its pioneering modalities and funding mechanisms, reduced ramp up time for new hires, reduction in the amount of time spent locating information, to name a few.

7. The strategic components are presented in the following broad headings:

- I. Capture and Transfer Knowledge related to the Concept of Adaptation, Accreditation, Direct Access and the monetization of Certified Emissions Reduction.
- II. Fostering Broader Knowledge Sharing with countries and all climate change stakeholders including CSOs, Governments, other Funds, Research institutions amongst others.
- III. Equipping the Fund with a more supportive knowledge-sharing and learning infrastructure and system
- IV. Promoting a supportive knowledge sharing and learning culture within the Fund

Capture and Transfer Knowledge related to Adaptation, Accreditation, Direct Access and the monetization of Certified Emissions Reduction

8. The Adaptation Fund is one of the funds with the largest portfolio of concrete adaptation projects under implementation, and as such, has a potential for playing a central role in the efforts of sharing and improving the knowledge on adaptation in its different aspects, including its reasoning, theoretical and technical approaches and measures in relevant sectors, as well as the coordination arrangements set up by countries in order to address the identified adaptation issues.

9. The Adaptation Fund accredited entities have clearly expressed that the thorough Accreditation process has helped them identify gaps that were not obvious to the entity beforehand. The process has represented an important opportunity to build institutional capacity by enhancing good practices within the entity's policies and procedures. It also improved the ability to show case the institutional capacity as well as enhancing the internal knowledge management.

10. Direct Access is a key strategic advantage for the Adaptation Fund. Capturing the Fund's experience will allow the Fund to showcase and transfer knowledge to all of its stakeholders around the Direct Access modality, including the accreditation of National Implementing Entities, the process of identification, selection and development of projects at the national level, the implementation of projects through that modality and lessons learned for their replication and scaling up. This is a key component of creating the foundation for a strong KM program based on principles of country ownership, transparency, collaboration, and relevance.

11. Since the establishment of the CER monetization, the Fund has generated USD 196 million through CER sales. In the context of the Financing Mechanism of the Paris Agreement the Fund can capture and transfer knowledge as it has the most valuable experience in monetizing carbon credits for funding climate adaptation.

Fostering Broader Knowledge Sharing with Stakeholders

Implementation of adaptation projects

12. There is a clear opportunity to learn from partners and institutions to capture and transfer key project knowledge. Some types of knowledge assets include lessons learned, technical knowledge, administrative and institutional knowledge. The Fund must first establish the key types of knowledge assets it wishes to have captured and shared. Then the Fund must establish a clear process around when this knowledge should be captured and who will capture this knowledge. There are several existing knowledge gaps that countries should identify in the early stages of the project implementation as to what are the key information, data and lessons that will help them to increase the impact of the project.

Transfer and share knowledge on adaptation issues

Knowledge activities

13. Once knowledge is captured and processes are established this knowledge must then be shared. Regional events and knowledge activities should be conducted on a regular basis. Activities could include webinars, workshops, virtual conferences and products (i.e. videos, field visit/project photos, interactive educational games, case studies, online libraries of information on events, field studies, project evaluations and conferences, trip reports and thought leadership/field experience blogs from Implementing Entities and/or secretariat staffs) to support:

- Knowledge transfer on how to generate, analyze and share data, information and knowledge
- Raising awareness on adaptation issues among different audiences

Partnerships to transfer and share knowledge

14. These are developed with Civil Society Organizations, multilateral institutions, other funds and networks which are also generating knowledge activities on a regular basis. These partnerships aim at enhancing learning and knowledge sharing on adaptation issues/topics.

Provide guidance to countries on KM activities

15. The Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation is in a unique position to provide support to the recipient countries to enable them to carry out their KM activities, including through the Climate Finance Readiness programme. In order to do so these are the proposed steps to be undertaken:

KM Toolkit for projects: Optimize the KM toolkit that exists today to improve collaboration and further promote KM capture on projects.

Workshopping the KM strategy: Roll out of the KM strategy at readiness workshops

Project web pages: Provide guidance through collaborative development of the project specific webpages and promote the dissemination of such information among beneficiaries, partners and other institutions working on adaptation.

Equipping the Fund with a More Supportive Knowledge-Sharing and Learning Infrastructure and System

16. The Fund could establish a supportive infrastructure and processes to achieve its knowledge management goals. Key areas could include a strong technology KM portal, specific knowledge management tools for collaboration and sound Information Management through people, technology and process enhancements, as well as more immediate and less resource-intensive opportunities such as private Facebook groups for NIEs to openly share best practices and lessons learned.

17. A best in class KM platform should include content management system functions such as version control, workflows, notifications, archival, records management and robust search capabilities. The collaboration component will allow for editing, revision management, discussion forms, communities of practice designed to enable collaborative work.

18. The Fund currently has several knowledge platforms in place namely the Adaptation Fund website⁵, the Climate Finance Ready website⁶, the Financial Intermediary Funds (FIF) platform and the Accreditation Workflow online system. There is an opportunity to optimize these tools and identify synergies among them. There is a level of time and resourcing that needs to be allocated to sound Information Management, hence the need for optimizing the tools and technology that are currently in place.

19. The Adaptation Fund website, which is a well-established interface, and the Climate Finance Ready website should serve as the primary knowledge engagement platforms. Other KM tools can be explored, such as Collaboration 4 Development, which is a social collaboration platform for knowledge sharing managed by the World Bank, and also has content management built in. Some immediate improvements could include:

- Enhancing shareability of the most critical content on social media, e.g project pages, press releases and announcements;
- Pilot a Community of Practice for NIEs, which could later be widened to all Adaptation Fund stakeholders;

⁵ <http://www.adaptation-fund.org>

⁶ <http://climatefinanceready.org/>

- Improving social collaboration and networking possibilities on the Climate Finance Ready website.

Promoting a Supportive Knowledge Sharing and Learning Culture within the Fund

Collect, organize and analyze project/programme data, information and knowledge

20. The Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation will play a key role in continued gathering the information generated at the project level, organizing that information and analyzing the lessons learned at a portfolio level. To facilitate its retrieval, the information collected will be organized around key themes, identified by the Board as the learning themes of the Fund.

21. In order to do this the following steps and options will be considered:

Thematic Learning: Identification of the Fund's learning themes to include as part of the tagging system in portfolio monitoring missions and project performance reports (PPRs), mid-term reviews or mid-term evaluations (MTRs/MTEs) and final evaluations (FEs), including project completion reports for grant activities under the readiness programme. Analyze the data and the experiences from the projects (including analysis of PPRs, MTEs, FEs) to highlight lessons learned on each of the main learning themes and facilitate their dissemination.

Project Highlights: The secretariat will continue to produce communication material – fact sheets, publications, stories, videos, photo galleries. The secretariat should act as the knowledge facilitator to ensure relevant stakeholders are sharing knowledge that is captured at the project level. Additional relevant info on learning can also be added to the AF's existing project webpages.

Publications: The secretariat will begin producing at least one publication per year based on key topics and learning captured on key projects. Ongoing topics should include key projects portfolio assessment which can include benchmarking programs and projects, averages, successes, learning, and making the Annual Performance Report more visible to promote opportunities, partnerships and other key knowledge areas.

Knowledge-base for the AF projects: Optimize the website to have a knowledge repository of project retrospectives and lessons learned. This area of the website will complement the information available in the project database and will be ideally built using the same technical platform for ease of integration.

22. The secretariat will look for practical 'low-hanging' fruit to enhance the Fund's current KM platforms, such as further leveraging the Adaptation Fund website to include learning sections or adding best practices/lessons learned components to the project webpages and establishing a community of practice through the Fund's existing channels such as Facebook.

5 EXPECTED RESULTS

23. Some of the key measures of success will be more enabled institutions that are able to navigate bottlenecks related to the accreditation process and the identification, development and implementation of adaptation projects. Lessons from adaptation project implementation, including

through direct access, can be a key benefit for countries to learn and improve their processes including related to a specific sector or region and have a strong community of practice where they can share and transfer knowledge.

24. Internally, the Fund will have a robust website which is a knowledge repository with search capabilities allowing for reduced ramp up time for new hires, time saved when searching for information as well as more reuse of information that already exists.

6 ENABLING FACTORS

25. The Knowledge Management program will require strong leadership and a dedicated knowledge management focal point. Additionally, it will require strong partnerships with institutions, implementing entities and countries. Realizing the resource limitations, there is no need for a full time knowledge manager at the present time; however a strong focal point will be essential for a KM program to be successful and is built to scale.

26. Recipient countries, through their Implementing Entities or executing entities, will need to play an active role in knowledge development and transfer. Some key areas include:

- Compiling data and generate lessons learned from the projects during the implementation phase. The secretariat will provide templates and a toolkit as well as knowledge days at regional events to share localized knowledge at the regional level as well as virtually via knowledge days and webinars.
- Sharing this information with the relevant stakeholders: 1) with the secretariat that will act as central repository and hub, 2) with the projects beneficiaries and other local, national and global stakeholders that may benefit from this information.
- At project completion, hand over the project knowledge products to successors/partners to ensure long term impact on beneficiaries and allow other stakeholders to take ownership of the knowledge generated. The information could be hosted on the Fund's website which will serve as the centralized source of information.
- Participating in writeshops organized by the secretariat or other stakeholders, present when appropriate and create 2-4 min videos on topic specific best practices and learning which can be uploaded on the Adaptation Fund tools.

27. In order to help countries to carry out these tasks, without overburdening the project teams with reporting requests, the secretariat will collect data and lessons learned using reporting mechanisms already in place (such as the project-level Project/Program Performance Reports and Fund-level Annual Performance Report, Financial Intermediary Funds platform). The secretariat will also facilitate tools that can help countries to share their experience with relevant stakeholders.

28. The secretariat currently has a small team and members have several responsibilities. Any recommendations that are an extra step will be challenging to implement. Activities must be embedded into the current workflow as much as possible.

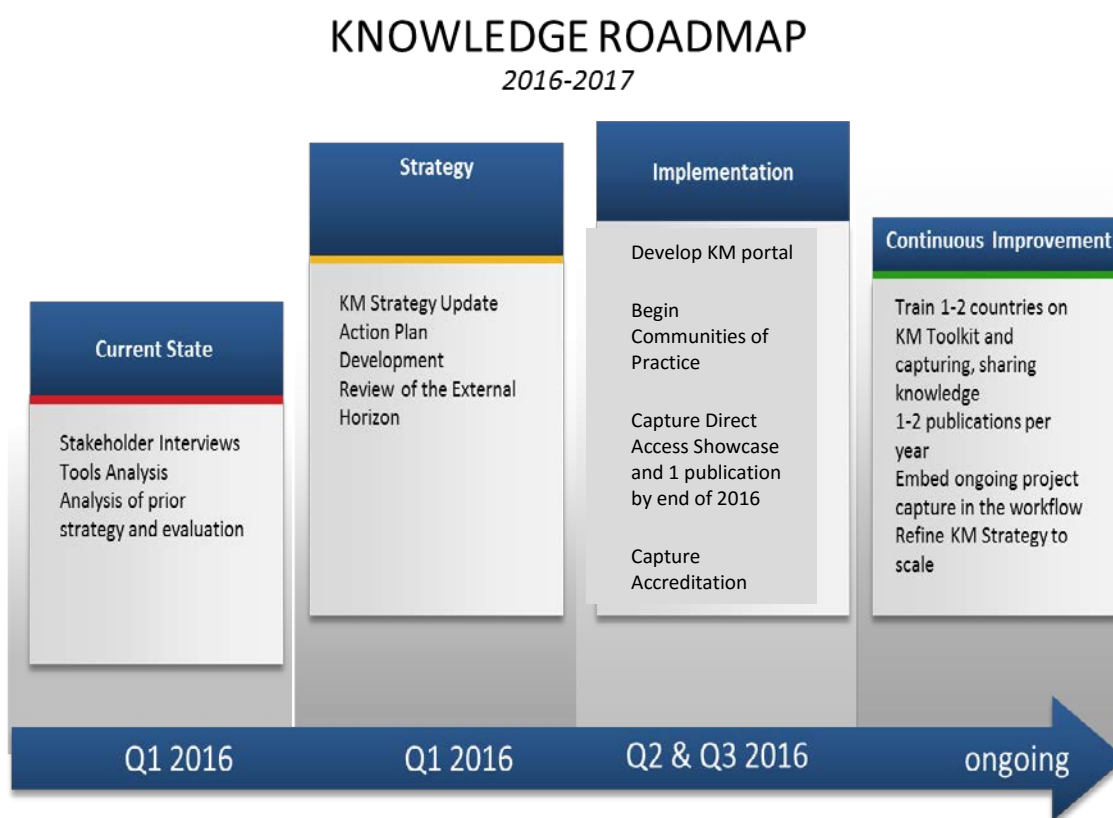
29. Knowledge Management is a journey which requires time, budget and a dedicated focus. An action plan related to Information Management and Collaboration has been laid out in the following section, bearing in mind the opportunities and limitations of the Fund.

Knowledge Management Action Plan

1 OBJECTIVE

30. The Fund will strive to improve the design and effectiveness of adaptation projects and programmes by creating mechanisms that enable it to extract, analyze, learn and share lessons from the projects and programmes it finances.

31. The Fund will also share its own data, information and knowledge to reduce vulnerability and increase adaptive capacity of the countries, ultimately contributing to position climate change adaptation as a global priority.



2 ACTION PLAN

32. Culture is one of the most critical elements in implementing KM. An ideal KM culture is characterized by trust, openness, teamwork, collaboration, risk taking, tolerance for mistakes, autonomy, common language, courage, and time for learning.

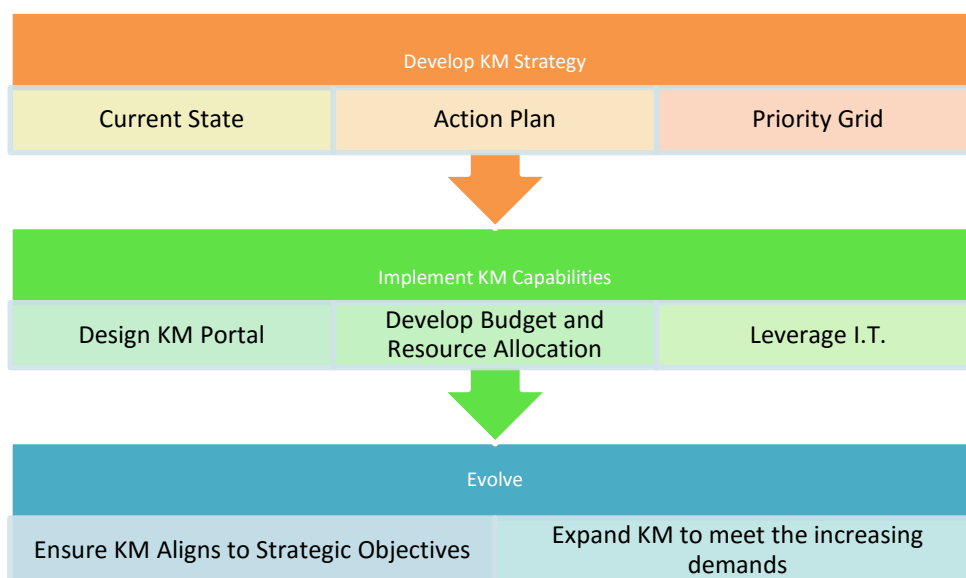
33. The following action plan has been developed based on essential steps that would be needed to update and implement a scalable knowledge management strategy at the Fund. It will provide a

framework and accountability tool for the full operationalization of the Fund's Knowledge Management Strategy by setting clear (time-bound) goals and priorities.

2.1.1 Action: Update the Knowledge Management Strategy

34. The key focus of any Knowledge Management program is to support the business objectives. The Knowledge Management strategy which was originally approved in 2011 has been updated based on the critical business needs, resources and budget. This should be revisited every 24 months to ensure the strategy remains relevant and evolves as the organization's needs evolve.

2.1.2 Action: Develop a Knowledge Framework



2.1.3 Action: Establish a Knowledge Management Team

35. The secretariat has a KM Coordinator. The coordinator's role will be to advocate for the program and work with the management team and ensure KM initiatives are made visible at the secretariat and externally. The focal point must ensure that the KM work be equally focused on both internal processes and knowledge processes while working with implementing entities and countries on knowledge programs and initiatives.

36. Each team within the secretariat (i.e. project/programme review and monitoring, accreditation, communications) should have a KM Champion to ensure cross functional collaboration and help promote engagement in the various KM initiatives on an ongoing basis. A KM Advisory Group should be established and members can be the KM Champions from each team.

2.1.4 Action: Form a Core Coalition Team

37. A core team of knowledge champions will be essential to scale the program. This team can comprise of key members in implementing entities as well as staff of the secretariat. The team members should have a good mix of business knowledge, technical competence and social capital.

These members should be able to influence communities and help drive adoption of proposed initiatives and social collaboration initiatives and communities of practice.

2.1.5 Action: Establish Roles and Responsibilities

Roles and Responsibilities	Resource Commitment/Activities
KM Coordinator: This is a critical role in the KM program. The person will be a key evangelist, and work closely with the core KM team members and partners, senior leaders as well as facilitate the design and implementation of KM initiatives.	Time: 20-25% per KM initiative/project and leading KM updates, meetings. Key activities: Coordination and managing KM Learning activities Communicating and promoting benefits of KM Facilitating/coordinating the collection of KM success stories and promoting the organizations image as a KM Leader in their domain
KM Advisory Group: This key team will engage and work with leaders and staff to provide ongoing guidance and advice for the KM efforts.	Time: 1-3 hours a month the first year, then 1-3 hours a quarter Key activities: Advise, Brainstorming
AFB staff and core coalition team: Once the KM program is underway, all members should act as knowledge workers on their respective initiatives. An incentive program is listed below to incentivize participation.	Time: Varies based on the project Key activities: Contribute, review and use the knowledge that has been created

2.1.6 Action: Establish a Holistic Knowledge Base

38. Currently there is no centralized, searchable repository at the secretariat. The FIF platform is a comprehensive database for all projects/programmes. The Climate Finance Ready website includes information related to climate finance readiness, including the direct access process, information that is generated by the secretariat or by other institutions, thanks to the partnership established with the CDKN. The Adaptation Fund website also includes plenty of information. As such, the need for the establishment of new online knowledge base is still to be demonstrated.

Activities:

- Further optimize and develop the Climate Finance Ready website to include collaboration via a tool like Collaboration 4 Development or some social collaboration platform.
- Evaluate and enhance the Information Architecture to ensure the existing platforms can form a holistic knowledge base promoting both content and collaboration.
- Add likes, sharing (in the case of the AF website) and comments features (for the Climate Finance Ready platform), and other key capability to encourage more participation.

Some key topics should include:

Thematic Learning: Identification of the Fund's learning themes to include as part of the tagging system of project documents and reports. Analyze the data and the experiences from the projects to highlight lessons learned on each of the main learning themes and facilitate their dissemination.

Project Highlights: The secretariat will continue to produce communication material – fact sheets, publications, videos, photo galleries - that captures and disseminates project's lessons learned, to be posted on the project's page of the Fund's website.

Publications: The secretariat will begin producing 1 publication per year based on key topics and lessons learned captured on key projects. The secretariat will continue to provide input into the development relevant publications by external stakeholders and continue its portfolio monitoring missions (2-3 missions/year) to visit projects and capture lessons, to be shared through reports, videos, webinars, conferences, etc.

Knowledge Base for the AF projects: The FIF platform and the Adaptation Fund website allow for project related documentation to be uploaded. The secretariat should be a filter in the documentation upload process. This would allow for the development and coordinated effort by the secretariat to conduct assessments and develop publications generated by projects which are currently not accessible. The Adaptation Fund website could serve as knowledge repository which would then serve to be a holistic system and additional publications can also be housed here and surfaced by all users. Information needs to be made consumable. Currently there are several Excel spreadsheets on the Fund's website project pages and it is hard to find and consume information that may exist. That information will need to be extracted and shared, e.g. through infographics. Creating a video library with 2-5 min videos that can be sent in by the project teams via smart phones might also serve to be a faster way for people to share more information which is consumable.

2.1.7 Action: Develop a Taxonomy for Information Management at the Secretariat Level

39. At the secretariat level there is a legacy shared drive ("P" Drive), however there is no process or prioritization in place around capturing and archiving information. An organizational taxonomy should be developed for the proposed tool which will establish core content around business topics. Each team can have their own area however in evaluating the current legacy shared drive it was observed that documents do not have a consistent naming convention. Some best practices related to naming documents/files exist and can be learned from.

Activities:

- Further organize the "P Drive" or introduce a new content management system, such as Box.
- Look inward - establish trends and common terms that are used by teams and create a standard to reduce variations.
- Evaluate website and internal search results to understand what users search for to ensure that the inward search aligns with user needs.
- Be consistent with format, syntax.
- Avoid abbreviation with file naming.

2.1.8 Action: Knowledge Tools Mapping

40. To fulfill the need for a harmonized Knowledge Management and collaboration platform that would help ensure the Fund has best in class tools to promote knowledge sharing, there are several existing tools that are available to the Fund and a determination must be made on using a centralized platform that can serve the broader needs.

41. Among existing technologies, the following tools can be explored.

Tool	Usage
Collaboration 4 Development Platform - The World Bank	This is an existing tool that is used by the World Bank built on Jive. Jive allows for both social collaboration, people location, following and trending events, built in gamification as well as internal and external sharing. It is a social collaboration platform and does also have content management built in. The content management system is based on groups and communities that will allow document sharing; however is not a holistic system with robust workflows. It can however integrate with other content management systems and can serve as a holistic system through such integrations. Given this is an existing system there is support for the tool and IT can assist as need be should the Fund choose to adopt this system.
Box.com	The secretariat needs to have an internal content management system which provides mobile access, workflows, version control and robust search. Box.com is used by some staff and this could be made the content management system for the team. It is a cloud based solution which is inexpensive given the size of the team and will integrate with Jive if desired. Box offers Box Sync which will allow for files to be visible offline when staff is travelling and also syncs files from hard drives to the system and can allow for both enterprise storage and a personal back up of hard drives. Additionally, Box features Box Edit which is a collaborative way to work collectively on content in real time as well as commenting ability on content and documents. The existing content from the legacy shared drive could be copied into Box, which could then be a key system that can be used by the team, making use of its features described above.

Action: The secretariat should consider an organization wide adoption to use Box as a complement to the P drive. This would allow the secretariat to better organize information and a tool such as Collaboration 4 Development would be an external and internal platform for knowledge exchange.

2.1.9 Action: Adaptation, Accreditation, Direct Access Modality and CER Monetization Knowledge Capture and Transfer

42. The area of Adaptation, the Accreditation process, Direct Access modality and CER Monetization combined are key features of the Fund. It is a competitive advantage and key differentiator in the climate finance architecture. The Fund has now reached a critical mass having had several multilateral regional and national institutions complete the accreditation process and implementing more than fifty projects and programmes on the ground. Capturing and transferring knowledge on adaptation is therefore timely and has to be done in a regular manner, with at least one knowledge product a year, looking at specific themes or approaches. In the case of Direct Access, this should be an initiative that is repeated every 18-24 months as we continue gathering lessons from the modality. Lessons from the re-accreditation process could also be gathered, as Implementing Entities that were accredited in the early operationalization of the Fund have now reached the point of seeking re-accreditation. In the context of the Paris Agreement and the Sustainable Development Mechanism to be established, the Fund, as the sole institution with a demonstrated experience in the monetization of proceeds from a similar internationally-agreed mechanism, i.e. the Clean Development Mechanism, will have invaluable lessons to share with the climate negotiations community.

Activities:

- Showcase best practices on Adaptation, Accreditation, Direct Access and CER Monetization integrating key topics including what is direct access, success of the modality, lessons learned, challenges, obstacles, innovation, from the perspective of countries (including IEs), CSOs, accreditation panel experts, the Adaptation Fund Board secretariat, among others. Innovative approaches, techniques and coordination settings from adaptation projects will be captured through targeted studies, analyses and publications, initiated by the secretariat or prepared in partnership with specialized institutions, including academic, think tanks or NGOs. The lessons learned on this or the other three areas could also be captured via write shops coordinated by the secretariat which will bring both practitioners and AF staff together to collaborate and develop key output on various AF Projects.
- Publish volumes on Adaptation, the Accreditation, Direct Access and CER Monetization Experiences.

43. Lessons Learned and other key knowledge assets should be showcased on the Adaptation Fund website, Climate Finance Ready platform and also published in key journals or produced as publications. This information should be in print as well as small video interviews where possible.

Resources: Stakeholder interviews, Implementing Entities, AFB secretariat staff, Accreditation Panel members, Board members, AF Trustee.

Output: one publication showcasing the experience of the Fund in the monetization of CERs, one publication on a thematic aspect of adaptation, one publication on the direct access modality.

2.1.10 Action: Capturing Readiness Knowledge

44. The Fund will continue the key sharing of knowledge experiences and lessons done via the readiness workshops related to accreditation and project preparation to capture key information, data and lessons. The information captured should be made more visible on the Fund's communication and information dissemination portals as it will continue to enable countries to gain useful information, bottlenecks, strengths and learning of how countries cope with standards.

Activities:

- Further develop the NIE Community of Practice and explore, when feasible and relevant, new social collaboration communities around key topics, e.g. invite various institutions to a social community to share their experience with accreditation process and project preparation/implementation. The most effective way to capture this information will be during the events (workshops, seminars and webinars) organized by the secretariat, as the information gathered will be contextual and timely. This will allow appreciation of the opportunities available to those organizations that would want to seek accreditation with the Fund and also enable the carrying out of trend analyses to further enhance the accreditation process.
- To capture past knowledge the appointed person for this task can use a series of retrospective questions that are included in annex 3 to this document, to understand the journey, challenges as well as capture testimonials for institutions that were successful. There may be political sensitivity for institutions that were unsuccessful with accreditation and one should still approach them to attempt to capture past knowledge. This can be done via interviews or via community admin through the suggested social collaboration community. This can also be done as part of workshop clinics follow ups under the readiness programme for those entities that participated in the workshop.
- The output should yield a comprehensive assessment of what the benefit of having an accredited entity is.

2.1.11 Action: Capturing Knowledge from the Implementation of Adaptation Projects

45. There is a clear opportunity to learn from each implementing entity and country on key project knowledge. This knowledge includes lessons learned, technical knowledge, administrative and institutional knowledge. There are several existing knowledge gaps and countries should identify in the early stage of the project implementation what are the key information, data and lessons that will help them to increase the impact of the project.

46. The key goal is to establish a mechanism that would help capturing knowledge on an ongoing basis and present case studies from the institutions perspective. There is no better way for further adoption than peer to peer learning.

Activities:

- Organization of writeshops (on ground level best practices, or themes) to generate an initial substantial amount of knowledge that could help catalyze the production of best practices documents.

- Identify and promote regional activities including relevant adaptation, climate change related seminars, conferences where implementing entities have story telling sessions and present findings on various projects. These should be captured via video when possible.
- Capture various case studies and publish findings and analysis from diverse regions and sectors. An academic institution or think tank partner can be key resource in accomplishing this.
- This exercise should be carried out by the implementing entity, jointly with the government and the secretariat. Progress report on the achievement of the project learning objectives should be done through the Fund's project reporting systems already in place, such as the PPRs, the MTRs/MTEs and the FEs.
- The secretariat analyzes existing yearly reports to create summary of key learning in a consumable format that can be shared with the Board through the Annual Performance Report.
- There is information captured which is published on the Climate Finance Ready platform ran in partnership with CDKN and the input from the Fund will be enhanced among others through a workflow process that will include a representative of the secretariat as a member of an Editorial Board to be established for the platform.

2.1.12 Action: Social Collaboration

47. Collaboration is a core component of knowledge management. Given the geographically diverse ecosystem a social collaboration platform can serve to be a cost effective way to capture, transfer and share knowledge.

Actions:

- Continue the webinar series that the secretariat has started as part of the Readiness Programme and make the audio proceeds available to the public through the different AF platforms
- Explore the options for developing and using a social collaboration tool that can be integrated with the Climate Finance Ready platform allowing networks and promoting a few communities of practice when relevant
- Develop these communities of practice through robust platforms. A community admin toolkit is included in annex 4.

48. A social collaboration tool could engage internal/external stakeholders.

- **Organize conversations around themes:** Have knowledge jams around specific areas of interest to keep conversations related to relevant topics.
- **Mild Moderation:** Moderation can be tricky with social collaboration tools. Effective methods include posing questions, facilitate conversations are suggested but no policing of conversations.
- **Gamification:** Consider using the rewards and incentives to engage staff. Social is new to many and not comfortable for many. By using Gamification tools such as likes, comments you can encourage participation.

A community admin guide has been included in Annex 4. The community admin does not need to be the KM coordinator but can be the communications officer or any other staff within the secretariat.

2.1.13 Action: Enhance the Climate Finance Ready Platform



49. Indicative activities to be explored in an expanded version of the platform could include:

- Summaries and linkages to high quality third party literature (e.g. research reports) on readiness activities for the Fund.
- Videos from third parties which can be used as training for entities seeking accreditation - e.g. a set of videos on YouTube which explain each of the Fund's fiduciary standards and elements of the Fund's Environmental and Social Policy, and IFS Performance Standards.
- Survey of the Fund's Designated Authorities, and NIE representatives to assess the interest in an e-learning course to share key lessons learned on readiness and make specific experts available through interactive chats and webinars during this period – the survey would lead to a feasibility report making recommendations for next steps and if a substantial interest was identified, a part-time online e-learning advisor could be recruited to work with the platform's editorial board to create an interactive platform and run the course.
- Enhanced capacity for running a discussion space on LinkedIn, integrally linked to the Climate Finance Ready platform to encourage readers to share links and resources, and boosting the activity on these linked interactive platforms in the run-up to and after key in-person meetings.

Coordination of web content

50. Representatives from the Fund and CDKN, all of whom should be experts with familiarity in climate finance, should discuss regularly, through the editorial board to be set up.

2.1.14 Action: Provide Countries Guidance on KM Activities

51. The secretariat is in a unique position to provide support to the recipient countries to enable them to carry out their KM activities.

Activities:

- Utilize the social collaboration features proposed under 2.1.11 and invite stakeholders to participate and consume content and share context and participate in discussions.
- There are some existing guidelines in the RBM Document from 2011 related to developing a KM Strategy. These should be extracted as a KM toolkit, updated and made more user friendly.
- Consider adding a 1-2 day regional event on helping countries develop their KM strategy and teach them how to capture lessons learned that can be very advantageous for reuse. These can be part of the readiness seminars. Conduct one at the NIE annual readiness seminar and/or some of the upcoming regional events.
- Design an NIE Community of Practice (CoP) to evolve naturally
- Create opportunities for open dialogue within and with outside perspectives
- Welcome and allow different levels of participation
- Focus on value of the CoP
- Combine familiarity and excitement
- Find and nurture a rhythm for the CoP

Output: Develop an NIE CoP which has a community admin and aim to have a good number of members participating in the community.

Follow 1-2 specific projects and evaluate how the KM toolkit is being used and then made modifications to adapt to the user needs as necessary.

2.1.15 Monitoring the Success of the KM Strategy

52. The Fund must develop a framework for measuring the effectiveness of the capture and sharing of knowledge. There are two major types of measures namely Common Measures which give an indirect indication of knowledge sharing and reuse. These allow tracking most popular issues and any usability issues. Monitoring of this first category should start shortly after the launch of knowledge initiatives. Output Metrics measure the output and outcome at the project and even task level. Some uses of this at the Fund can be reuse of a best practice capture, whitepaper, prior project work and its effectiveness on a future project. Outcome and output metrics provide a holistic view of the engagement, adoption and acceptance of the knowledge management strategy.

Sample Measures

Categories	Measures
Adoption & Engagement	Number of knowledge assets (best practices, lessons learned, white papers, examples) submitted Number of assets reviewed/validated Number of assets shared/uploaded Number of assets downloaded/accessed
Efficiency	Total cost/resource/time of the knowledge transfer program Total cost of the transfer program as a percentage of savings generated from adoption of knowledge transfer
Return on Knowledge	Evidence of adoption of best practices Number of articles/best practices that become standard operating procedures or featured Time saved/cycle time reductions achieved through adoption of identified articles/postings Cost avoidance/savings achieved through adoption

2.2 Budget

53. Delivering a Knowledge Management program requires a budget, which could be significantly lowered if existing World Bank technologies such as Collaboration 4 Development are leveraged. Additionally, the partnership with CDKN on the existing platform helps in maintaining reasonable costs. KM budgets involve technology, processes, new roles and governance. Since the Adaptation Fund will not have a dedicated headcount towards KM, the use of Consultants will be sought as needed.

54. Some of the main expenditures will be as follows:

- Coordination with teams to leverage existing technologies
- Delivering early quick wins
- Rolling out the Action Plan. This can also be made cost effective by including it as part of the readiness workshops
- Travel budget
- Purchase of technologies/IT fees, if needed
- Services of an experienced consultant

55. The estimated budget is \$40,000 (\$25,000 FY 17 and \$15,000 FY 18) to include consultants, technology, process changes and related fees to accomplish all key action items in the proposed plan. This includes any new technology purchase if it is not possible to leverage existing technology as the secretariat can opt for a cloud based solution which will be cost beneficial given the size of the staff.

2.3 Critical Success Factors

- Plan KM implementation as an division/organizational change program
- Map out stakeholders and the various audience segments and ensure that all of them have been addressed
- Implement KM as a holistic system, containing all necessary elements- people, process and technology
- Not stop KM implementation until KM is fully embedded into the Fund's processes, accountabilities and governance
- Ongoing sponsorship from Management key to embed the required change, and have a steering committee to ensure the support and communication
- Ensure KM implementation is focused on solving real, pressing business issues- pick the most critical pain points first.
- Change Management
- Resources and Governance
- Metrics and Measurement

2.4 Getting started

56. The secretariat will begin on implementing the updated KM initiatives at the earliest. Information Management will be reassessed with a main goal of switching from legacy systems to a robust content management system. KM tools are not the solution to knowledge management however they are a key component to ensure robust systems are in place to support the needs of the team.

Getting Started	Action Required	Resources	Notes
Promote knowledge management via workshops	Workshops, socializing and finding key collateral	KM Focal Point, KM Consultant	Ongoing with timelines and begin with tacit knowledge capture workshops while KM system is being developed.
Develop a Knowledge Management System	Leverage a World Bank system or buy a KM system	IT, KM Consultant, Vendor Support	Migration of legacy information and harmonization of knowledge base.
Pilot Program	Identify 4 critical areas where KM can help. Adaptation, Direct Access process, CER monetization and Accreditation knowledge sharing for example.	KM Focal Point, stakeholders	Key step to socialize and show the value of KM.
Community(ies) of Practice	Develop a centralized place for groups to collaborate and exchange	KM focal point, KM champions from each team	Valuable to have strong onboarding and centralized content and collaboration.

	content. C4D for example.		
Engagement	Community admin toolkit guidelines, best practices for staff	KM Team Engagement measures and tips	Topics must be relevant to discussion, not to be left to chance.

57. The table below summarizes the KM Strategy components, the relevant corresponding actions and an estimated timeline.

Strategic Component	Action	Resources	Timeline
1. Promoting a supportive knowledge sharing and learning culture within the Fund	Establish a Knowledge Management Team	Management, KM coordinator, KM focal points	Q1 - FY17
	Form a Core Coalition Team	KM coordinator, KM focal points, select IEs, Board members, civil society	Q1 - FY17
	Establish Roles and Responsibilities	KM coordinator, KM focal points, select IEs, Board members, civil society	Q1 - FY17
	Monitoring Success of the KM Strategy	KM coordinator, RBM team, Core coalition team	Continuous
2. Equipping the Fund with a more supportive knowledge-sharing and learning infrastructure and system	Establish a Holistic Knowledge Base	KM Advisory Group, IT	Q2-3 - FY17
	Develop a Taxonomy	KM Advisory Group	Q2-3 - FY17
	Knowledge Tools Mapping	KM Advisory Group, IT	Q1-2 - FY17
	Social Collaboration	KM Advisory Group, IT	Q2-3 - FY17
	Enhancement of the Climate Finance Ready platform	KM Advisory Group, CDKN	Q1-2 - FY17
3. Capture and Transfer Knowledge related to Adaptation, Accreditation, Direct Access and the monetization of Certified Emissions Reduction.	Adaptation, Accreditation, Direct Access Modality and CER Monetization Knowledge Capture and Transfer	KM Advisory Group, Trustee, IEs	Q3-4 - FY17
	Capturing Readiness Knowledge	KM Advisory Group	Q1-2 - FY18
4. Fostering Broader Knowledge Sharing with countries and all climate	Capturing knowledge and lessons from Implementing Adaptation Projects	KM Advisory Group, IEs	Continuous

change stakeholders including CSOs, Governments, other Funds, Research institutions amongst others.	Provide Countries Guidance on KM Activities	KM Advisory Group	Q2-3 - FY17
--	---	-------------------	-------------

58. Upon approval of the updated Strategy and Action Plan, the secretariat will implement the key action items and report regular progress.

ANNEXES TO THE KNOWLEDGE MANAGEMENT STRATEGY AND ACTION PLAN

Annex 1: Guiding Principles for the Fund KM Implementation

The following are the main principles to be adopted as the foundation upon which building the Fund KM strategy:

- **Transparency:** The Fund is committed to be fully transparent in its operation and facilitate easy access to public data and information.
- **Accountability:** As an institution that uses public funds, the Fund is accountable for maximizing the impact of the resources available. The KM efforts, by capturing and sharing lessons learned, will contribute to enable the Fund to ultimately deliver its mission.
- **Committed Management:** While appropriate technology is essential, a key to successful knowledge management is a committed leadership that values, analyzes, creates and encourages the creation of knowledge, its dissemination and use. By adopting a KM Strategy at the beginning of its operations, the Board underlines the importance for the Fund of managing knowledge at a project as well as institutional level.
- **Capitalize on project and institutional experience.** The Fund will try to harvest knowledge and information generated by the projects to inform the decision of the Board. It will also try to capitalize on the institutional experience to set up and make operational a new institution with many innovative features.
- **Participation and Collaboration.** Recognizing the complexity of climate change adaptation, the Fund will proactively collaborate and seek synergies with their stakeholders in generating and sharing knowledge at local and global level.
- **Demand-driven:** Recognizing its unique nature the Fund will shape its KM efforts and activities mainly in response to its stakeholders' knowledge demands.
- **Flexibility.** The KM strategy, as any strategy, is a live document that should adapt to the changes and unforeseen events that may occur during its implementation.
- **Cost-effectiveness:** While creating the action plan, the cost-benefit of each KM activity and product will be evaluated in order to identify a realistic plan of action, prioritizing the activities that could generate the greatest impact for each dollar invested.

Annex 2: Adaptation Fund Knowledge Processes



(a) **Capture.** The secretariat identifies, collects and organize relevant data, information and knowledge available (internally and externally), contributing to build an updated and systematized body of knowledge accessible online to all Fund's stakeholders;

(b) **Learn.** Learning is regarded as crucial component of the strategy as it supports the development of capacity and contributes to create a knowledge culture within the Fund and among its stakeholders.

(c) **Share.** The Fund will share knowledge generated by its projects and by its own processes, with key stakeholders, in a mutual exchange of ideas and information.

(d) **Transfer/Reuse.** New knowledge products will distill and present in a coherent manner the knowledge generated by the individual projects. This step allows users to understand more clearly what the Fund experience brings to the discussion of adaptation issues. This step concludes the KM process and seeks to enhance adaptation projects effectiveness. Evidence-based results and lesson learned through the KM activities will inform strategies and policies at project level as well as institutional level.

Annex 3: Community Admin Guide

2.4.1 Community Admin Focus	2.4.2 Key Activities
2.4.3 Speed	2.4.4 Develop an expectation that community members, including subject matter 2.4.5 Experts and admins will respond to questions within 48 hours
2.4.6 Simplicity	2.4.7 Ease of navigation- when implementing changes structure and look and feel should be the same throughout the communities promote familiarity and cross pollination across communities. 2.4.8 Ease of use- easy to join communities. 2.4.9 The ability to communicate with others—especially subject matter expert (promote ask an expert)
2.4.10 Monitor (ongoing key role) 2.4.11	2.4.12 Monitoring discussion forums to ensure that questions receive timely responses; 2.4.13 Monitoring collaboration processes to see whether members are using them as intended; 2.4.14 Encouraging members to leverage network content and resources; 2.4.15 Communicating the value and purpose of the network to business leaders and sponsors, 2.4.16 Subject matter experts, and members; 2.4.17 Seeking feedback on the direction of the network; and working with network sponsors to ensure that the network's focus continues to reflect the needs of members and the business.
2.4.18 Communication (CRITICAL)	2.4.19 Are community members aware of new items- a quarterly update?
2.4.20	2.4.21

Annex 4: Template for Identifying and Capturing Lessons Learned

Purpose of Document

This is a template to help the Adaptation Fund identify and capture lessons learned from projects, processes and other business activities. The template is meant to be used as a jumping off point, not an exact model to follow. The specific questions you should include when using this template should depend on the objectives of the project, process or activity you are capturing lessons learned from, the type and complexity of the information being collected and the needs of the target audience that will access and reuse the lessons.

Lessons Learned Template

- *Topic/Title of Lesson Being Captured:*
- *Business Unit/Department/Process Affected by Lesson:*
- *Date:*
- *Interviewee:*
- *Interviewer:*

Overview of Project/Process/Business Activity

- *Please describe the project, process or business activity under discussion*

What were the objectives and/or the planned outcomes of the above activity?

- *Objectives/Planned Outcomes*

Were there any relevant deviations or pitfalls from the process, objectives or planned outcomes?

Deviations/Pitfalls to Note

What was achieved? What was not achieved?

Overall, was the activity successful? Why or why not?

What were the biggest challenges you faced when executing this activity?

How did you overcome these challenges?

What behaviors, from yourself or others involved, contributed to the activities success or lack thereof?

What behaviors, from yourself or others involved, would you not recommend for someone repeating the activity?

Process

Please give an overview/describe the process followed to execute this activity.

What was the original timeline of completion for the process? What was the actual timeline of completion for the project? Please describe the reasons that caused any deviation to the timeline.

What components were critical in making this process successful?

What roles/who was critical in making this process successful?

What resources, tools or templates did you use in this process that you would recommend others use in the future when repeating the process?

What resources, tools or templates need to be created, edited or improved before they can be used when executing this process again in the future? Please describe with your proposed idea or solution for each.

Key Takeaways

How can others repeat and/or achieve success when executing the same or a similar activity?

How can others avoid similar disappointments when executing the same or a similar activity (if applicable)?

Overall, what overall best practice advice would you give someone executing the same activity?

Annex 5: Exit Interview Template

Purpose of Document

This is a template to help the Adaptation Fund identify and capture best practices and advice from individuals leaving the organization. The template is meant to be used as a jumping off point, not an exact model to follow. The specific questions you should include when using this template should depend on the objectives of the project, process or activity you are capturing, the type and complexity of the information being collected and the needs of the target audience that will access and reuse the information.

Exit Interview Template (to be used with colleagues or Board members)

- *Topic/Title of Lesson Being Captured:*
- *Business Unit/Department/Process Affected by Lesson:*
- *Date:*
- *Interviewee:*
- *Interviewer:*

Background

Background info of interviewee

What makes you successful in this role?

What were the challenges you faced?

How did you overcome these challenges?

Resources

What key resources or tools have you used?

Of these tools, which are some that you recommend others use in the future?

What tools did you need that you didn't have?

Key Takeaways

What is some advice to anyone stepping into this role?

Annex 6: Story Telling Template

(This template is designed to be used at face to face events such as seminars, webinars and workshops to transfer tacit knowledge. The stories should be recorded via video and transcribed and made available via the central repository.)

Goal: Sharing our knowledge through stories and past projects.

Theme: Identify content gaps/costs/peak experiences

Instructions to participants:

Please share a story/ experience of really complex challenge, how you found the information to work on this challenge, highlighting what you were/were not able to find. Please share what worked and knowledge gaps from your perspective. In conclusion, please tell us what you would like to see changed and share any ideas that you might have to facilitate that change.

As you think about the experience, please use this guide to help you.

- Title of story.
- Name of original teller.
- Landscape: set the scene in time and space.
- Dwelling place: describe the precise location where action occurred.
- Characters: provide a cast list, descriptive attributes and roles in story
- Challenge: report the problem or task that triggered the action
- Action: describe the sequence of events before, during and after your turning point
- Turning point: pinpoint the moment when the change happens
- Resolution: relate ending, including moral, lesson learned or message
- Key visual hooks: supply mnemonics to assist partner retelling the story

Annex 7: A Look at the External Horizon

Knowledge Management provides the strategic framework to manage explicit knowledge and content, in order to manage information more easily accessible and reusable. Additionally, KM provides structure and a dedicated focus to capturing tacit knowledge and promoting collaboration.

One of the main drivers in adoption of successful KM programs has been the shift in organizational culture. It is intended to break down silos. Some noteworthy initiatives include “Project Exodus”, a US Army KM initiative that promotes KM practices and techniques as well as collaboration between novices with experts. It concentrates on the capture and application of knowledge, especially tacit knowledge, to leverage organizational learning and enhance organizational competencies across the entire US Department of Defense (E-Government Institute, 2004). The European Union introduced a “good practice framework” which began sharing examples of knowledge discovery and transfer at local, regional, national and international levels. (Europa, 2005).

There are some formal and informal knowledge management maturity levels, and it is essential to keep the context in mind when examining organizations at various stages in their KM maturity and evolution. Several of their practices, while extremely effective, may not align to the Adaptation Fund’s readiness or current culture in its present state. However, by review various case studies and best practices; this will enable a sound planning process.

Objectives

Effective knowledge sharing requires a strong communication of **people, process and technology**. There is a need for clear accountability, resource allocation and a strong focus on change management. This section includes an analysis of future trends and innovative trends in the field.

It examines some a few organizations and their approach to knowledge management. These organizations were selected to highlight various industries, scope and size, who have established Knowledge Management programs and have been benchmarked by regional KM programs. To ensure key learning opportunities are evaluated, this section reviews the World Bank Group (WBG), UNDP and DFID who are more closely aligned to the Adaptation Fund in scope and other organizations whose experience offers valuable learning opportunities related to their KM journey namely Government of Alberta, Canada, Swiss Development Cooperation, NHS Scotland and Kenyan Ministry of Health.

I. The World Bank Group

The World Bank Group (WBG) is a very large organization with a well-established knowledge management team and a budget of over 600 million dollars a year towards knowledge sharing activities. While the scope and size of this organization far exceeds the Adaptation Fund, the WBG’s KM strategy and tools are selected for review as there are potential opportunities to leverage some of the relevant tools, as well as replicate some key initiatives that will align with the Adaptation Fund’s knowledge management program objectives.

Strategy and Approach at WBG⁷

World Bank president and knowledge management sponsor, James D. Wolfensohn, former President of the World Bank, envisioned a “knowledge” bank to enable it to play “a leading role in [a] new knowledge partnership.” World Bank aspired to use knowledge management to increase employee effectiveness and efficiency across the organization. Knowledge management would be rolled out in stages: The first focus was on making knowledge easily accessible to World Bank staff. Secondly knowledge distribution would be expanded to external clients and partners; and lastly external knowledge would be incorporated into its system, thereby defining itself as a clearinghouse for sustainable development knowledge.

World Bank defined four areas of knowledge management to be enabled:

- Information
- Personal thinking
- Discussion
- Knowledge synthesis.

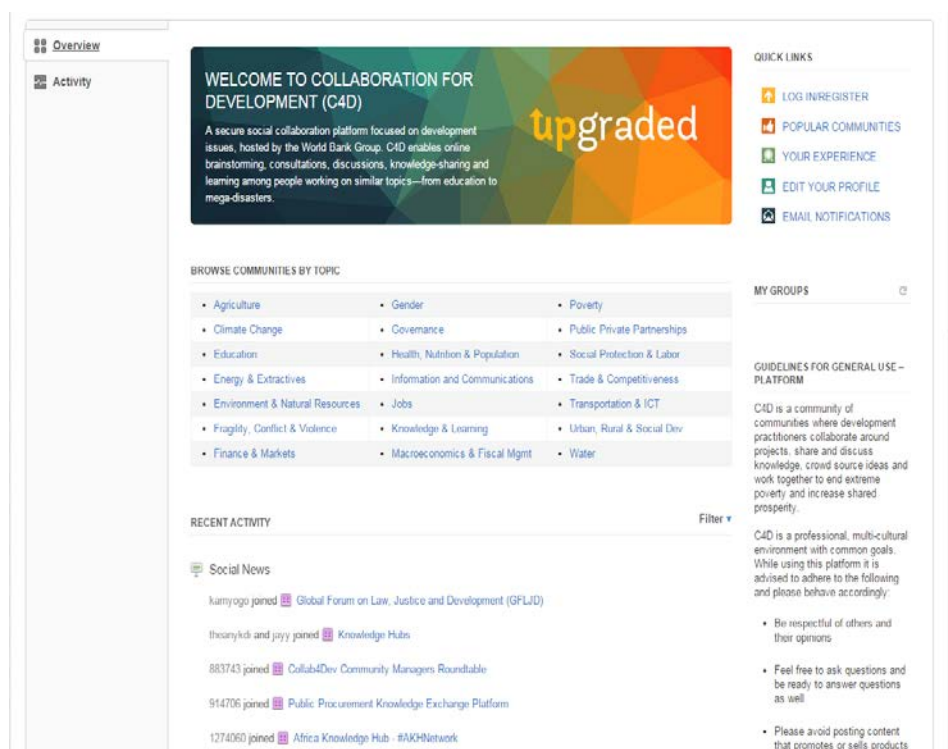
The Bank appointed a role of Program Director for knowledge management to drive the organizational strategy and an institutional task force to define an implementation road map. World Bank Initially identified 80 domains of expertise and built global “communities of practice” from informal communities around each domain to share information and build knowledge. Each community was charged with establishing a help desk, creating an expert directory, gathering relevant project history including best practices and lessons learned, and setting up electronic bulletin boards with the help of a full-time knowledge manager and operational staff. A dedicated knowledge management staff oversaw the development and establishment of an enterprise-wide integrated knowledge management framework and classification system.

Relevant learning for the Adaptation Fund

The Adaptation Fund is in a position to potentially leverage some key IT tools uses by the WBG. One of the key platforms that the Adaptation Fund should look more closely as is Collaboration for Development (C4D). The C4D platform is both an internal and external platform. Select communities of practice are open to external users while others are internal only. They have also used this as a way to engage alumni in contributing tacit knowledge via this platform.

Some of the key features of this application include centralization, ability to follow users, gamification features such as likes and endorsements and does require authentication to login in. The tool is mobile optimized and is considered very user friendly.

⁷ See <http://www.kmbestpractices.com/world-bank.html>.



The WBG is developing a body of knowledge and practice that recognizes the importance of local conditions and tacit knowledge to support “adaptive” practitioners. It aims to encourage institutions and partners worldwide to capture and share tacit and implicit knowledge, and evidence from research and evaluation and facilitate this knowledge from and to front-line implementers.

A key learning for the Adaptation Fund is a clear approach to the role the Fund will play in knowledge related activities as well as the types of knowledge related products. At the WBG, the role the WBG plays as that of a knowledge institution includes three functions: *producing and disseminating* high-quality global and country knowledge; working with clients *to customize* policies and programs to meet specific challenges, and *connecting* government, civil society and private sector. In reviewing the lessons learned by the WBG, they realize that they should focus on “how to” options rather than diagnostics and “what to do” recommendations, stay engaged in adaptive during implementation using e.g., programmatic approaches, keep in focus countries’ mid-term development agenda and focus on multi-sectoral development solutions.

II. Government of Alberta, Canada

The Alberta Government Knowledge Management Framework is robust and provides a holistic approach to Information Management and Collaboration. Some of the reasons that it is very good example for consideration is the comprehensive picture of the vision, aims and objectives for knowledge management in the Public Health area.

The Government of Alberta’s KM Framework emphasizes an “all-of-government” approach to addressing public health issues making it relevant to a variety of government departments. The Alberta KM Framework contains strategies that echo the four key elements found as identified in the

literature: Culture, Content, Process and Technology. Moreover, some of the outcomes of the Alberta KM Framework overlap with the strategic objectives of the Government.

Figure 2: Alberta Government Knowledge Management Framework

Knowledge management is a systematic approach to ensuring ready and available access to knowledge and collective expertise in order to carry out the business of the Government of Alberta through capturing sharing, using, and leveraging what people know.				
DESIRED OUTCOME	READY AND AVAILABLE ACCESS TO KNOWLEDGE AND COLLECTIVE EXPERTISE IN ORDER TO CARRY OUT THE BUSINESS OF THE GOVERNMENT OF ALBERTA.			
PRINCIPALS	Integration into Day-to-Day operations	Learning Environment	Intentional Sharing	Access Corporate Memory
	Knowledge management becomes part of the way we do business	Learning and development is supported and encouraged for all roles in the organization.	Knowledge transfer is a priority, occurs openly and becomes part of the expected set of behaviours	Knowledge is documented and shared in order to access corporate memory.
ENABLING FACTORS (What do you need to make this happen?)	• Linked to long-term objectives • Is part of business and operational strategies • Accountability in all roles	• Create a partnership culture encouraging learning and collaboration • Value openness, questioning and exploring • Learning/ teaching organization	• Modeling the way • Integrate into culture • Integrated into business processes • Link knowledge sharing and learning into performance	• Document lessons learned • Benchmark best practices/ processes • Communities of practice • Leverage databases, information and technology
STRATEGIES (Focus Areas)	PEOPLE			
	INFORMATION			
	PROCESS			
	TECHNOLOGY			
SUPPORTING LINKAGES	• Ministry and Government business plans • Ministry human resource plans • Succession management initiatives • Ministry business planning processes	• Alberta service learning information • Ministry guidelines and practices • APS Human Resources Plan	• Coaching and mentoring program • Information Management Framework • Performance management process • Leadership development activities	• Corporate and Ministry KM initiatives • Information Management Framework • Information technology

Government of Alberta, April 2004

Relevant Learning for the Adaptation Fund

Establishing a strategic framework that looks at the secretariat, as well as Implementing partners is key. Syed-Ikhsan & Rowland (2004) emphasize the importance of partnerships: “the answer to KM in the public sector lies not in a standardized approach to the management of technology, but in a partnership between managers, professionals and service users that is built on a sharing of knowledge and its use and creation” (as cited in Haynes, 2005, p.134).

III. *Swiss Development Cooperation*

Networks and Collaboration are a key area of knowledge management and are often overlooked by KM professionals as they tend to focus on Information Management. While Information management is relevant it is merely the beginning of a Knowledge Management Strategy. Estimates show that 90% of knowledge is tacit knowledge and organizations. The Swiss Development Cooperation has a robust knowledge management program and provides a very good example of strong network and collaboration programs. Learning and networking are at the core of knowledge work in the Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC):

The main goals are to:

- Ensure access to knowledge and information the ability to use it to the benefit of countries and people in the South and East, and
- Promote knowledge sharing among collaborators and partners to enhance effective innovative programs and policies.

**"The cheapest way to learn
is to learn from the
experiences of others."**

and

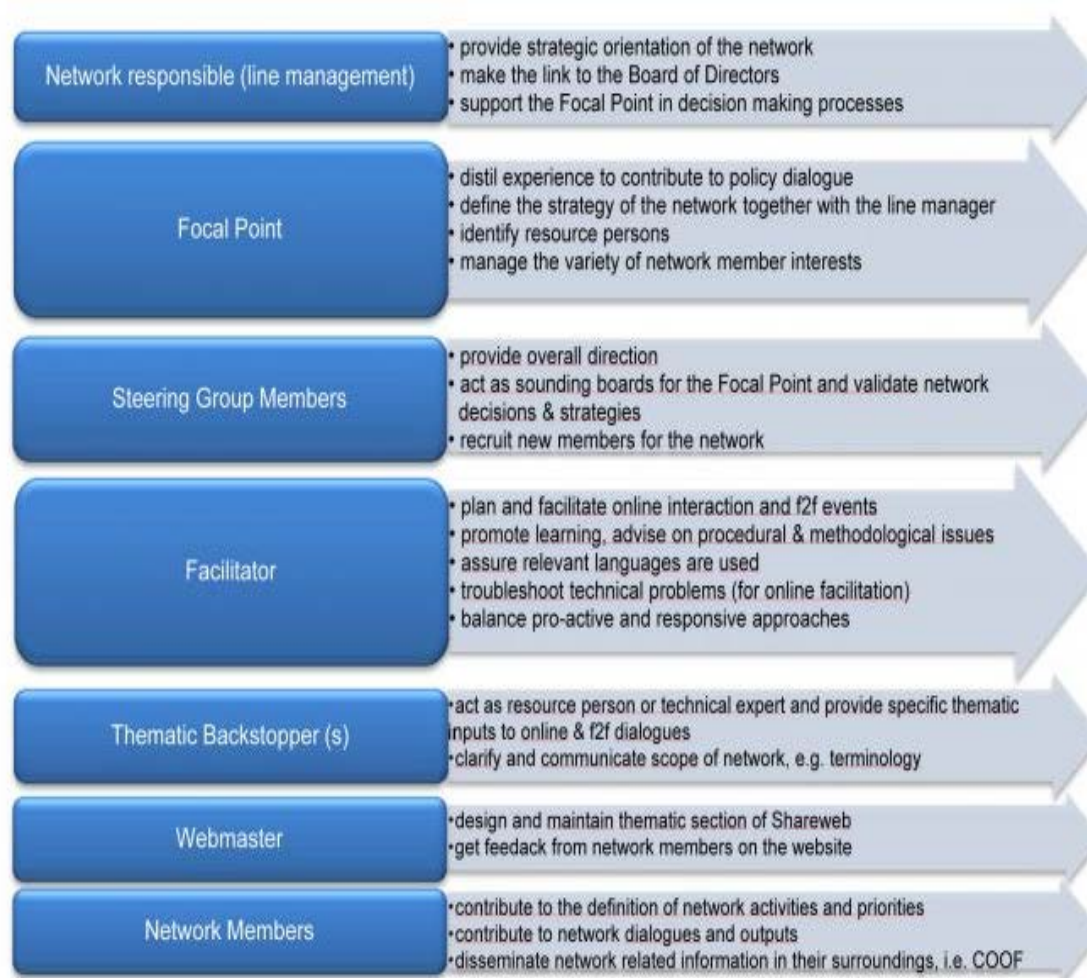
and

Approach to Networks

In examining roles and responsibilities at SDC we learn that there is an institutional mandate of the SDC thematic networks is to **exchange knowledge and experience** in various thematic areas and upgrade the thematic **competence** of its members. The SDC has a Focal Point who has a leading role. Since these are open ended networks, the local points can design the role themselves based on the network strategy.

Details on the network and some examples of posts and knowledge sharing are available at: <https://www.sdc-learningandnetworking-blog.admin.ch/category/sdc-networks/>.

The various roles used by the SDC in collaboration and networks are listed in the visual representation.



Strategy at the SDC

In 2008 SDC adopted a new organizational structure where SDC collaborators working in sectorial (technical) operations or policy dialogue on focus themes are linked through thematic learning networks. The responsibilities for the technical quality of operations and policy dialogue are rooted in the operational/geographic line. The responsibilities for sectorial (technical) policy work and for the learning networks on focus themes have been decentralized. Most regional operational divisions are responsible for one of SDC's focus themes.

Relevant Learning for the Adaptation Fund

The SDC provides various how to guides and a knowledge management toolkit to provide guidance on how to use key KM processes. This is applicable to the Adaptation Fund to enable implementing partners as well as various countries key tools so to enable knowledge capture at every level. This is a scalable solution that will help all relevant stakeholders begin some key knowledge management initiatives.

The SDC has several lessons learned related to communities of practices and they should be included in the Adaptation Fund's Knowledge Community. The SDC has a strong focus on sharing

knowledge and expertise. Their prior work with smaller countries and insights will be a valuable asset for the KM focal point at the Adaptation Fund.

IV. Kenya Ministry of Health

In 2010, the Kenya Division of Reproductive Health (DRH) undertook updating the public facing portal that had not been updated since 2006. Updating the portal was a cumbersome process with multiple sources of information and various stakeholders. Additionally, several DRH staff and other health professionals were unaware of the website. As a result, the Kenyan health professionals lacked centralized access to high-quality, up-to-date policies and guidelines in reproductive health, and the general public lacked information about DRH programs and services.

Approach

- The technical staff identified four objectives for the redesigned DRH portal:
- To promote the DRH's programmatic and technical strengths
- To promote information sharing among partners on best practices in reproductive health and family planning
- To provide health professionals, the public, and the media with easy-to find information about the DRH its services
- To enhance internal and external DRH communication.

Using GoToMeeting, a virtual meeting tool, the K4Health staff trained two DRH staff and three FHI 360-Kenya staff on how to use the toolkit content management software to revise page text and remove or upload documents as needed to keep the toolkit current. Several national guidelines and strategy documents were launched at the same time, including the first national guidelines on reproductive tract cancers and a cervical cancer strategic plan. DRH staff distributed bookmarks to improve awareness about the revamped website.

What worked well

“Good leadership and having a participatory process are critical ingredients for developing an online Toolkit,” he notes, “because these ensure quality and broad based information that fulfill the needs of the users.”

Other elements of the project that facilitated success include:

- Effective technical support from staff
- Commitment of the leadership team to revamp content and partnership with key focal points and technical staff
- Open communication and trust among all partners

Challenges and obstacles

- Due to competing responsibilities and priorities, staffs were delayed by several months in reviewing the website content.
- Staff turnover at FHI 360 in the middle of the project also caused delays.
- The original six-month time frame allotted to the project had to be extended to 12 months.

- Using GoToMeeting to conduct training was an economical choice, but some face-to-face training would have been helpful.
- Staff turnover at DRH has been an ongoing issue. Staff who had received training on how to use the website content management system has now left their positions. New DRH staff will need to be trained so the DRH can continue to update and maintain the site.

Key Learning for the Adaptation Fund

The Adaptation Fund needs an Omni channel strategy for KM initiatives and visibility. The website and CKD network are two opportunities. The Kenyan team's journey can be valuable to ensure focus on end users and approach with any activities related to the website. Some of the key learnings related to website and KM portal rework include:

1. Collaborate at all levels developing a good knowledge portal/internal or external requires good leadership and commitment, and the process should be participatory.
2. Take time to develop page text and select the best resources. Allocate sufficient time in the project schedule for developing content for web pages and for selecting and reviewing new resources.
3. Plan for maintenance. Ensure that work plans and job descriptions are revised to include maintenance of the portal, in addition to creating or redesigning the portal.

V. *NHS Scotland*

NHS Health Scotland is a national Health Board working with the public and private sectors working to reduce health inequalities and improve health. The NHS Scotland already has a strong national knowledge infrastructure in the form of the Knowledge Network from NHS Education for Scotland, the guidelines and evidence summaries from Healthcare Improvement Scotland, and the library services workforce.

A key aim of the Knowledge into Action Strategy is to strengthen the role of NHSS librarians in providing expert evidence search and summary services to support frontline practice, service improvement and transformation. In addition to building this support within individual Boards, the strategy aims to establish a national role for the NHSS librarian network in providing evidence summaries to supporting health and social care development priorities across Scotland.

Approach



How we are implementing Knowledge into Action

1. Finding and combining knowledge from research and experience, know what, know where and know who.
2. Packaging knowledge in easy-to-use formats in day-to-day practice – e.g. decision aids, pathways, mobile apps.
3. Sharing and spreading knowledge through people networks – e.g. communities of practice and social networking.
4. Developing capability, training health and social care staff to find, share and use knowledge for themselves.
5. Using technology – a national plan to improve access and enable the workforce to use technology to transform care.
6. Becoming knowledge brokers; librarians and other knowledge brokers working together as a network to implement Knowledge into Action.

Key Learning for the Adaptation Fund

The NHS Scotland developed clear and concise messaging to ensure both direct and indirect stakeholders understood the focus, strategy and key priorities for the program. The one pager below promotes the what, why and how for the Knowledge into Action initiative.

This was circulated and forwarded and allowed for better adoption and reporting related to these key initiatives. It was particularly beneficial developing more local KM Champions and needed awareness.

Please forward
to your
networks



Knowledge into Action

for Scotland's Health and Social Care

What is Knowledge into Action?

Knowledge into Action (K2A) is the strategy to help Scotland's health and social services to apply knowledge into frontline practice and service improvement.

What are we planning to achieve?

The vision is of a network of knowledge brokers, working closely with practitioners, planners and policy makers, to provide a portfolio of services which help to translate knowledge into frontline practice and service improvement.

How will we achieve this vision?

NES, HIS, and Social Services partners are delivering a national knowledge implementation plan for health and social services for 2013-16 which will be approved by the Knowledge Advisory Board. This plan includes five workstrands to develop knowledge into action support, and four national projects to apply knowledge support to deliver impact in priority areas.

What are the K2A work strands?

These workstrands are developing the resources, tools and skills that will help practitioners to apply knowledge in practice.

- (1) **The knowledge broker network:** We are developing capabilities across the network of people who collaborate with frontline staff to help them to apply knowledge in practice - e.g. librarians, learning and development staff, researchers.
- (2) **Creating connections:** We are developing collaborative processes to coordinate knowledge support within and across organisations to local and national projects that apply knowledge to health and social services priorities.
- (3) **Capacity and capability:** We are developing organisational and workforce skills and behaviours in finding, sharing and using knowledge to support service improvement.
- (4) **Actionable knowledge:** We are developing tools and processes for packaging and sharing knowledge in formats that makes it easy for practitioners to apply in practice.
- (5) **Technology Enabled Learning:** This national strand aims to enable the workforce to use technology to transform care, supported by an integrated platform to deliver knowledge and learning to frontline staff in the workplace.

What are the 4 national priorities for Knowledge into Action?

1. Early Years
2. Person Centred Care
3. Adverse Events
4. People with Multiple Conditions
(click picture for more information)



What's the 'portfolio of services'?

A range of tools and processes to help sharing and use of knowledge - e.g. communities of practice, clinical pathways, care bundles, expert evidence search, mobile apps, evidence summaries.

Read the full strategic papers:

- [Getting knowledge into action to improve healthcare quality: report of a strategic review and recommendations](#)
- [A strategy and action plan for embedding knowledge into practice in Scotland's Social Services 2012-2015](#)

Contact:

Dr Ann Wales ann.wales@nes.scot.nhs.uk
Dr Karen Ritchie karenritchie@nhs.net

Annex 8: Trends in Knowledge Management

When devising a KM Strategy there are some major advances to consider and account for in the approach. Some of the most applicable ones for the Adaptation Fund to consider are highlighted below:

Big Data

Big Data refers to big data analytics related to the large amounts of data particularly in governments and the public sector. The process of seeking insights, by combining these data points and analyzing them. There is a very good example of the possibilities and potential of leveraging transaction data to forecast change is provided by an MIT study⁹⁰ and is titled 'The Future of Prediction: How Google Searches Foreshadow Housing Prices and Sales'.

Big Data is important to the Adaptation Fund given the number of project reports that are produced. It is important to use metadata to improve findability and to understand which knowledge products are currently being used, searched for and where there are gaps. This is important as information must be useful and ideally reusable. By assessing these trends on a regular basis it will allow the Adaptation Fund to refine knowledge products, understand areas where there is additional demand and allocate knowledge resources more effectively.

Social Media

Social Media has become one of the main ways people communicate via tools such as Facebook, Twitter, and LinkedIn. This is now a powerful way for governments to engage a whole community of people. Social Media usage can be a very powerful tool for governments and does require a strategy. The UK Cabinet Office is a good example. In the summer of 2012, the Cabinet Office and the DCLG published 100 a useful list of sources of information on how best to use social media. The advice published by the Government Digital Service¹⁰¹ is a useful starting point. This was produced as part of the UK Government ICT strategy.

The Adaptation Fund uses social media tools such as Facebook and Twitter and these tools should be continued. People consume knowledge in various ways and usage of such tools should be optimized. Social media should focus on engagement and adoption and continue to help with brand awareness and key messaging.

BYOD: Bring your own device

There has been an explosion in the use of smart devices particularly with smartphones and tablets. Staff is now able to do a significant amount of work while traveling or working remotely via these devices. BYOD policies allow for employees to use these devices with the appropriate permissions. BYOD is considered one of the leaders in new trends and has to be considered as part of a KM Strategy as it relates to capturing tacit knowledge, accessing explicit knowledge as well as social collaboration.

The Adaptation Fund must ensure that new knowledge tools or current tools should cater to these needs to ensure that information is available at the right time in the right format.

Gamification

Gamification is a powerful enabler in knowledge management. Essentially, gamification takes the essence of games: fun, play and passion and applies them to real world, non-game situations. In business, this can mean designing solutions that uses these principles to improve the efficiency of tasks such as back office tasks to make them more engagement. Utilizing them in career development, training activities also engage individuals towards a community concept. Some of the main tools in social collaboration overlay such concepts in their tools through likes, comments, badges, leaderboards etc. Companies such as Bunch Ball are doing extensive key work in this field.

The Adaptation Fund should consider this as they look at any social collaboration tool as well as the website and social media tools. The ability to comment, share, rate and like information are valuable motivators for peer recognition.

Polarities in developing a knowledge management program

The exploration of challenges and trends in Knowledge Management has revealed a series of polarities on various levels that cannot be solved and that drive the development of Knowledge Management in organizations. Some of those are adapted from a publication by Spencer, Roduner and Deppeler in Agridea.

Integrate of KM into the strategy and key processes – & – Act flexibility and independent as change agent

Work bottom-up and 'build on champions' – & – ensure and make use of top down 'management support'

Ensure accountability – & – Dare to try out

Make meaningful recording of what is known – & – Create genuine exchange and learning processes

Serve the need for simplicity and clarity – & – Foster openness for complex issues and the unknown

Access to lots of information (open access) – & – Access to specific information (filtering)

ANNEX VI

AFB 28 Funding Decisions: October 7, 2016)

	Country/Title	IE	Document Ref	Project	NIE	RIE	MIE	Set-aside Funds	Decision
1. Projects and Programmes: Single-country									
	Antigua and Barbuda	ABED	AFB/PPRC.19/15	9,970,000	9,970,000				Not approved
	Ethiopia	MOFEC	AFB/PPRC.19/16	9,975,486	9,975,486				Not approved
	India	NABARD	AFB/PPRC.19/17	2,556,093	2,556,093			2,556,093	Approved
	Panama	Fundación Natura	AFB/PPRC.19/18	9,964,859	9,964,859				Not approved
	Micronesia (Fed. Sts of)	SPREP	AFB/PPRC.19/19	9,000,000		9,000,000			Not approved
	Peru	CAF	AFB/PPRC.19/20	2,941,446		2,941,446			Not approved
	Lao People's Democratic Republic	UN-Habitat	AFB/PPRC.19/21	4,500,000			4,500,000	4,500,000	Approved
	Paraguay	UNEP	AFB/PPRC.19/22	7,128,450			7,128,450		Not approved
Sub-total				56,036,334	32,466,438	11,941,446	11,628,450	7,056,093	
2. Project Formulation Grants: Single country									
	Namibia (1)	DRFN	AFB/PPRC.19/6/Add.1	30,000	30,000			30,000	Approved
	Namibia (2)	DRFN	AFB/PPRC.19/7/Add.1	30,000	30,000			30,000	Approved
	Dominican Republic	IDDI	AFB/PPRC.19/8/Add.1	30,000	30,000				Not approved
	Indonesia	Kemitraan	AFB/PPRC.19/9/Add.1	29,550	29,550				Not approved
Sub-total				119,550	119,550			60,000	
3. Concepts: Single-country									
	Namibia (1)	DRFN	AFB/PPRC.19/6	750,000	750,000				Endorsed
	Namibia (2)	DRFN	AFB/PPRC.19/7	750,000	750,000				Endorsed
	Dominican Republic	IDDI	AFB/PPRC.19/8	9,954,000	9,954,000				Not endorsed
	Indonesia	Kemitraan	AFB/PPRC.19/9	3,808,416	3,808,416				Not endorsed
	Ecuador	CAF	AFB/PPRC.19/10	2,489,373		2,489,373			Not endorsed
	Marshall Islands	SPREP	AFB/PPRC.19/11	7,484,873		7,484,873			Not endorsed
	Togo	BOAD	AFB/PPRC.19/12	10,000,000		10,000,000			Endorsed
	Fiji	UN-HABITAT	AFB/PPRC.19/13	4,200,000			4,200,000		Endorsed
	Solomon Islands	UN-HABITAT	AFB/PPRC.19/14	4,395,877			4,395,877		Endorsed
Sub-total				43,832,539	15,262,416	19,974,246	8,595,877		
4. Projects and Programmes: Regional									
	Chile, Ecuador	CAF	AFB/PPRC.19/30	13,910,400		13,910,400			Not approved

	Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzania, Uganda	UNEP	AFB/PPRC.19/31	5,000,000			5,000,000		Not approved
	Cambodia, Lao People's Democratic Republic, Myanmar, Thailand, Vietnam	UNESCO	AFB/PPRC.19/32	4,898,775			4,898,775		Not approved
	Ethiopia, Kenya, Uganda	WMO	AFB/PPRC.19/33	6,800,000			6,800,000		Not approved
Sub-total				30,609,175		13,910,400	16,698,775		
5. Project Formulation Grants: Regional Concepts									
	Benin, Burkina Faso, Ghana, Niger, Togo	BOAD	AFB/PPRC.19/25/Add.1	80,000		80,000		80,000	Approved
	Colombia, Ecuador	WFP	AFB/PPRC.19/27/Add.1	80,000			80,000	80,000	Approved
	Kyrgyzstan, Tajikistan, Uzbekistan	UNESCO	AFB/PPRC.19/28/Add.1	78,000			78,000		Not approved
	Mauritius, Seychelles	UNDP	AFB/PPRC.19/29/Add.1	80,000			80,000	80,000	Approved
Sub-total				318,000		80,000	238,000	240,000	
6. Concepts: Regional									
	Benin, Burkina Faso, Ghana, Niger, Togo	BOAD	AFB/PPRC.19/25	14,000,000		14,000,000			Endorsed
	Guatemala, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama and Dominican Republic	CABEI	AFB/PPRC.19/26	5,994,625		5,994,625			Not endorsed
	Colombia, Ecuador	WFP	AFB/PPRC.19/27	14,000,000			14,000,000		Endorsed
	Kyrgyzstan, Tajikistan, Uzbekistan	UNESCO	AFB/PPRC.19/28	5,000,000			5,000,000		Not endorsed
	Mauritius, Seychelles	UNDP	AFB/PPRC.19/29	4,900,000			4,900,000		Endorsed
Sub-total				43,894,625		19,994,625	23,900,000		
7. Pre-concepts: Regional									
	Benin, Burkina Faso and Niger	OSS	AFB/PPRC.19/23	4,542,250		4,542,250			Endorsed
	Madagascar, Malawi, Mozambique and Union of Comoros	UN-HABITAT	AFB/PPRC.19/24	13,544,055			13,544,055		Endorsed
Sub-total				13,544,055			13,544,055		
8. Total (8 = 1 + 2 + 3 + 4 + 5+6+7)				188,354,278	47,848,404	65,900,717	74,605,157	7,356,093	